

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 40 (1955)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)



Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées
(10 exemplaires par centaine de sociétaires) : 3 francs
Abonnements facultatifs : 2 fr. 50
Abonnements privés : 4 francs

Régie des annonces: ANNONCES SUISSES S. A.
Genève, Lausanne, Zurich, St-Gall et succursales Prix du mm. 15 ct.

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir) à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81
Impression : Imprimerie Fawer & Favre S. A., Lausanne

UNION SUISSE
DES CAISSES
DE
CRÉDIT MUTUEL
(Système Raiffeisen)



Lausanne,
lieu du Congrès

CONVOCAATION

à la

52^e assemblée ordinaire des délégués

lundi 23 mai 1955, à 8 h. 30, au Cinéma Métropole à Lausanne

Ordre du jour :

- | | |
|--|---------------------------------|
| 1. Allocution d'ouverture du président | G. Eugster, conseiller national |
| 2. Désignation de 4 scrutateurs. | |
| 3. Rapport sur l'activité de l'Office de revision et la situation des Caisses affiliées | I. Egger, directeur |
| 4. Présentation des comptes annuels de 1954 ; rapport sur l'activité de la Caisse centrale | P. Schwager, directeur |
| 5. Rapport et propositions du Conseil de surveillance | A. Müller, conseiller national |
| 6. Résolution concernant l'approbation des comptes et bilan au 31 décembre 1954 et la répartition du bénéfice. | |
| 7. Discussion générale. | |

Droit de délégation selon art. 11 des statuts de l'Union :

Chaque Caisse a droit à 2 délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque autre centaine ou fraction de centaine, mais au maximum 5 délégués. Chaque délégué a droit à une voix.

Saint-Gall, le 20 avril 1955.

Au nom du Conseil d'administration :

Le président : G. Eugster.

AVANT-PROPOS SUR LE CONGRÈS

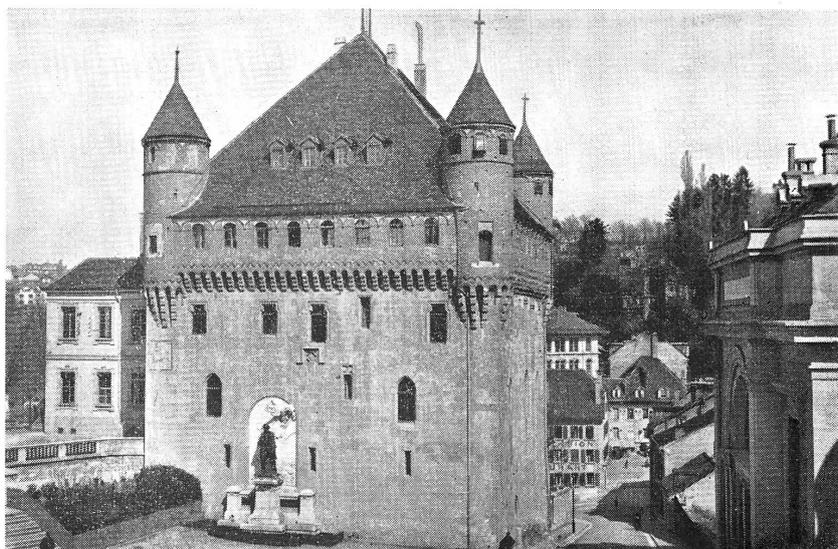
Si le Congrès Raiffeisen suisse s'est déjà tenu à deux reprises dans le canton de Vaud, à Montreux en 1944 et 1947, c'est à la ville de Lausanne qu'échoit cette année et pour la première fois, l'honneur de recevoir, les 22 et 23 mai, les délégués raiffeisenistes qui viendront de toutes les régions du pays pour tenir leurs assises annuelles.

Lausanne, la belle ville, siège du Tribunal fédéral et capitale vaudoise, qui s'étale en gradins au gré de sa seule fantaisie, les pieds dans le lac et la tête dans les bois du Jorat, ouvre toutes grandes ses portes hospitalières pour accueillir chaleureusement ses hôtes et les faire bénéficier de ses charmes en cette saison printanière pleine d'effluves champêtres. Elle les reçoit avec la souriante bonhomie de ses habitants, l'empressement de ses hôteliers et le salut cordial de son sympathique syndic, M. Jean Peitrequin. Rien ne manquera à Lausanne pour y rendre une visite agréable. Ses attraits multiples séduisent et conquièrent bien vite les hôtes. Mais surtout, parmi les rares villes de la Suisse, elle possède les hôtels et les locaux permettant de la choisir comme lieu de congrès de l'importance du nôtre.

16 à 17 h. 30; agréable promenade au cours de laquelle ils pourront admirer les coteaux uniques en Suisse du vignoble vaudois et, de l'autre côté, les monts de Savoie.

Du débarcadère d'Ouchy, les participants seront conduits en trolleybus ou en cars directement au Comptoir suisse pour la traditionnelle soirée de réception avec banquet. Rompant avec l'habitude prise depuis

31 décembre dernier, seront de nature à intéresser les délégués. Ils fixeront les perspectives raiffeisenistes face à l'évolution économique et financière de l'heure présente. L'assemblée entendra enfin le rapport et les propositions du Conseil de surveillance et sera appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de la Caisse centrale et sur la répartition du bénéfice ;



Le Château, siège du Gouvernement

nombre d'années, ce repas sera pris en commun, combiné avec la partie oratoire et artistique de la soirée. Une telle possibilité a été rendue réalisable par la construction toute récente du grand restaurant du Comptoir avec ses installations modernes. Cette manifestation d'un cachet tout patriotique se déroulera dès 19 heures avec la participation du célèbre « Ensemble romand de musique de cuivre » et de la non moins connue « Chanson de Lausanne ». Les délégués auront ainsi la joie de fraterniser dans l'ambiance d'union confédérale qui fait, chaque année, le charme de cette première et officielle prise de contact.

L'assemblée des délégués est convoquée pour le lundi 23 mai, à 8 h. 30, au Cinéma Métropole. Après le discours inaugural du président de l'Union, et selon l'ordre du jour statutaire, aura lieu la présentation des rapports des deux directeurs de l'Union et de la Caisse centrale. Ces rapports exposant les résultats de l'activité de l'Office de revision, le développement et l'état actuel du mouvement tout entier, ainsi que l'activité de la Caisse centrale et sa situation au

il sera proposé de distribuer un intérêt de 4 % aux parts sociales et de verser trois cent cinquante mille francs aux réserves.

Le programme général du Congrès a été conçu aussi bien que possible de manière à rendre aisé le déplacement et attrayant le séjour à Lausanne. Sa régie en est assurée comme à l'ordinaire par les soins du Bureau central. A côté des heures de délibération et de travail, ce programme laisse aux participants la possibilité de joindre l'utile à l'agréable. Il leur sera loisible de visiter la ville et ses environs. Des excursions organisées dans la campagne et le vignoble vaudois sont prévues, le lundi après-midi, pour les délégués qui ne quitteront les lieux que vers le soir.

Nous donnons rendez-vous aux congressistes à Lausanne les 22 et 23 mai prochains. Puissent les débats du Congrès se dérouler comme de coutume dans la véritable ambiance raiffeiseniste et affermir toujours plus les liens de fraternelle amitié qui unissent les membres de notre grande famille suisse.

Fx.

Le Congrès Raiffeisen 1955 se déroulera selon le programme général habituel.

Le samedi 21 mai, les Conseils de l'Union tiendront séance.

L'arrivée des délégués est prévue dans la journée de dimanche, pour la plupart le matin déjà. Le repas de midi est réservé dans les établissements proches de la gare principale.

Si la journée du dimanche est laissée aux délassés, une première mais courte réunion de travail n'en est pas moins fixée à 14 heures 30; c'est l'assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union. Pour des raisons d'ordre pratique, il est d'usage de la faire coïncider avec le Congrès de l'Union. Elle se déroulera dans la Salle des Vignerons, au 2^e étage du Buffet de Gare, seconde classe. Sa liquidation, le dimanche même, allégera de beaucoup la journée officielle du lendemain.

A l'issue de cette assemblée, tous les délégués se trouveront au port d'Ouchy pour une croisière sur le lac, en bateau spécial, de

BIENVENUE A LAUSANNE

par Jean Peitrequin, syndic de Lausanne et conseiller national.

Lausanne, capitale du Pays de Vaud, si heureusement équilibrée par la nature, est une cité extrêmement urbaine (on s'excuse de l'apparent pléonasme !) mais aussi sylvestre, agricole et vigneronne.

C'est un carrefour local, national et international. Local par une foule d'échanges économiques et spirituels, national parce que Lausanne, siège du Tribunal fédéral (notre Cour suprême) est géographiquement située au cœur de la Suisse romande et que son Université est une des plus importantes du pays, international parce que Lausanne est un centre ferroviaire et routier et que le tourisme, sous ses trois formes principales (hôtels, cliniques, écoles et institutions d'éducation) provoque de constants échanges de choses, de gens et d'idées.

La jeunesse domine et s'épanouit. A Saint-François, quand sonne midi, la blancheur des pigeons et la joie de la jeunesse éclatent magnifiquement. Une jeunesse aujourd'hui libérée, audacieuse, parfois un peu cruelle, mais franche et saine, qui vaut certainement autant que la précédente.

Malgré ses incohérences — on dirait parfois qu'un Père Noël s'est amusé à déverser des hottes de maisons au hasard des collines ! — Lausanne, accoudée à son balcon, face au lac immense, qu'on voit de partout, est devenue une sorte de grande dame sans façons. Elle possède un charme singulier que les plus grands écrivains ont ressenti, en s'évertuant à le définir...

Lausanne est plaisante, amène, douce à habiter. Avec une jeunesse permanente et une alacrité robuste, elle a résisté à une étrange conjuration de mauvais hasards. Elle a profité aussi de nombreux dons des fées. Elle a une santé de fer... et de pierre !

... C'est au nom des autorités de notre ville, et de sa population tout entière, que nous souhaitons ici la plus cordiale bien-

venue aux représentants des mille Caisses Raiffeisen de tous les cantons suisses.

Nous savons ce que représentent les Caisses Raiffeisen pour notre économie nationale. Fondées sur le grand principe de la solidarité, elles ont rendu, rendent encore et rendront dans l'avenir les plus grands services. Elles constituent un élément de stabilité et de sécurité pour l'ensemble de nos classes moyennes.



L'Hôtel de Ville

Nous tenons à rendre hommage aux responsables de ce persévérant effort en espérant qu'ils remporteront un beau souvenir de leur séjour dans la capitale vaudoise.

Jean Peitrequin,
syndic de Lausanne et conseiller national.

Le mouvement raiffeiseniste en terre vaudoise

Le Congrès de l'Union se tenant cette année à Lausanne, il n'est pas sans intérêt de tracer succinctement l'historique du mouvement Raiffeisen au pays de Vaud. Il est lié d'ailleurs étroitement à l'éclosion du mouvement en Suisse, ce canton étant le berceau des Caisses romandes.

A la fin du XIX^e siècle déjà, des citoyens éclairés étudiaient les moyens de porter remède aux pressants besoins de crédit des populations rurales et aux abus de l'usure

des prêteurs capitalistes de l'époque. En 1891, la Caisse de crédit mutuel fut présentée au parlement cantonal comme le moyen le plus efficace pour remédier à la précarité de la situation paysanne. En 1901, le rapporteur Martinet signalait, devant le même aréopage, « le système Raiffeisen comme le plus favorable aux yeux de quiconque connaît les soucis et les difficultés auxquelles doit faire face la population paysanne ».

Le terrain ainsi aplani comme ce fut rarement le cas dans un autre canton, il ne manquait plus que l'homme de foi, l'initiateur assez hardi pour faire le premier pas en vue de la première fondation. Cette homme entreprenant et optimiste fut le pasteur Rochat qui, le 9 avril 1906, mit sur pied la première Caisse vaudoise dans sa paroisse de Valeyres s/Rances. A lui revient donc le mérite et l'honneur d'être le premier réalisateur du mutualisme de crédit en terre romande. L'application des principes de Raiffeisen se fit de manière uniforme, le pasteur Rochat étant entré en relations étroites avec le pionnier suisse, le curé Traber, fondateur de la première Caisse suisse dans sa paroisse de Bichelsee. Le pasteur Rochat reçut les statuts normaux du curé Traber ; il les traduisit en français et la Caisse de Valeyres les adopta textuellement. Cette liaison cordiale entre pionniers de Suisse alémanique et de Suisse romande est à la base de la parfaite unité, aussi bien quant à la lettre que quant à l'esprit, qui règne au sein du mouvement Raiffeisen suisse.

L'exemple porta ses fruits. De nombreuses et influentes personnalités témoignèrent le plus vif intérêt au mouvement donné parce qu'elles en constataient les avantages au profit de la paysannerie en particulier. Parmi ces pionniers de la première heure, nous mentionnons spécialement le secrétaire de département Gilliéron-Duboux, les pasteurs Rochat et Mounoud auxquels il convient d'ajouter par la suite le nom de l'instituteur Golay, de Molondin, et celui du secrétaire Blanc, de la Chambre vaudoise d'agriculture. A plusieurs reprises au début, le gouvernement cantonal lui-même a encouragé le mouvement par des subsides de fondation allant de 300 à 500 francs. Les heureuses expériences faites par les premières Caisses furent plus que concluantes et c'est ainsi que le mouvement prit une rapide extension.

En 1911, au nombre d'une douzaine, les Caisses vaudoises furent également parmi les premières en Suisse à éprouver le besoin de se grouper sur le plan cantonal. La Fédération vaudoise partit cependant sur un mauvais pied en ce sens que quelques Caisses de crédit mutuel non affiliées à l'Union suisse en faisaient partie. Son activité fut ainsi paralysée pendant une dizaine d'années jusqu'à ce que les Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union se séparèrent des Caisses dissidentes pour constituer une fédération bien vivante parce qu'unie par les principes et animée par les mêmes sentiments. Débarassée du plomb qu'elle avait dans les ailes, la Fédération vaudoise put s'épanouir librement. Son activité exerça alors une influence des plus heureuses sur le mouvement dans le canton.

Aujourd'hui, la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen compte 73 Caisses avec 6169 sociétaires et 20 027 épargnants. La somme globale des bilans dépasse les 60 millions tandis que le mouvement d'affaires atteint 132 millions. Les réserves se montent à près de 4 millions de francs. La Fédération occupe le huitième rang dans la statistique des cantons. Elle est présidée actuellement par le compétent M. Louis Besson, président de la Caisse de Vuarrens. Elle est représentée au sein des Conseils de l'Union par le dynamique M. Samuel Chevalley, député, président de la Caisse de Puidoux-Chexbres.

Les Caisses vaudoises ont bien conservé leur cachet de Caisses rurales puisque, d'une statistique établie en 1950, leurs membres comprennent plus de la moitié d'agricul-

teurs, c'est-à-dire le 56 %, les autres étant au 15 % des artisans, au 10 % des ouvriers, au 12 % des fonctionnaires et employés de diverses professions et enfin au 7 % des personnes morales. Elles ont bien gardé la consigne des pionniers de sauvegarder en premier lieu les intérêts des ruraux, de la payannerie tout particulièrement.

L'apport du canton de Vaud à la cause du raiffeisenisme suisse doit être considéré comme important. Aussi, nos Confédérés de tous les cantons, ceux d'outre-Sarine aussi bien que ceux des cantons romands voisins, viendront-ils nombreux sur les bords du Léman témoigner aux Caisses vaudoises l'intérêt qu'ils leur portent et rendre un juste témoignage au beau travail accompli. Les raiffeisenistes vaudois le leur rendront bien par un accueil des plus chaleureux. *Fx.*

Promenade dans le Pays de Vaud

Il est des contrées qui se prêtent particulièrement à illustrer une pensée, une doctrine ou une atmosphère. Celle, combien variée du Pays de Vaud, nous en donne un exemple éloquent. En effet, où que l'on parcoure ces paysages privilégiés, une sensation de bien-être, une sérénité et une agréable joie de vivre s'emparent de notre personne. Mais à quoi diantre attribuer ce pouvoir envoûtant ?

Tout d'abord à son évidente diversité. Les belvédères d'où le regard peut embrasser le Plateau, les Alpes, le Léman et le Jura sont innombrables...

Et puis aussi à son absence de rudesse. Même la chaîne du Jura, tourmentée et austère, semble se déridier sous les caresses du soleil... C'est la contrée des grandes joues profondes, des sapins et des vastes pâturages. On y découvre aussi quelques charmantes stations de tourisme: Saint-Cergues, aux fameuses pistes de ski, aux hôtels accueillants, Le Pont et ses lacs sur lesquels il fait bon naviguer et pêcher, Sainte-Croix-Les Rasses qui est en train de reconquérir la grande vogue que plusieurs années de guerre avaient interrompue.

Le Plateau, lui, s'étend entre les vallées de l'Orbe et de la Broye : pays de cultures et de vergers, coupé de forêts et de rivières et planté çà et là de villages et de bourgs cossus. Payerne en est un, connu pour son excellente charcuterie et aussi pour la magnificence de sa collégiale presque entièrement construite en briques romaines et achevée sous le règne de la reine Berthe. Avenches la Romaine, comme son nom l'indique, garde aujourd'hui encore la marque en mille témoignages d'un passé historique très glorieux. On peut y admirer le cirque, récemment reconstitué, le théâtre romain, d'an-

ciennes colonnes et une foule d'objets d'un intérêt incontestable que la terre de la campagne avoisinante a, petit à petit, livrés aux pioches des archéologues et aux charrues des paysans...

Yverdon est la capitale du nord du canton. Construite sur l'embouchure de la

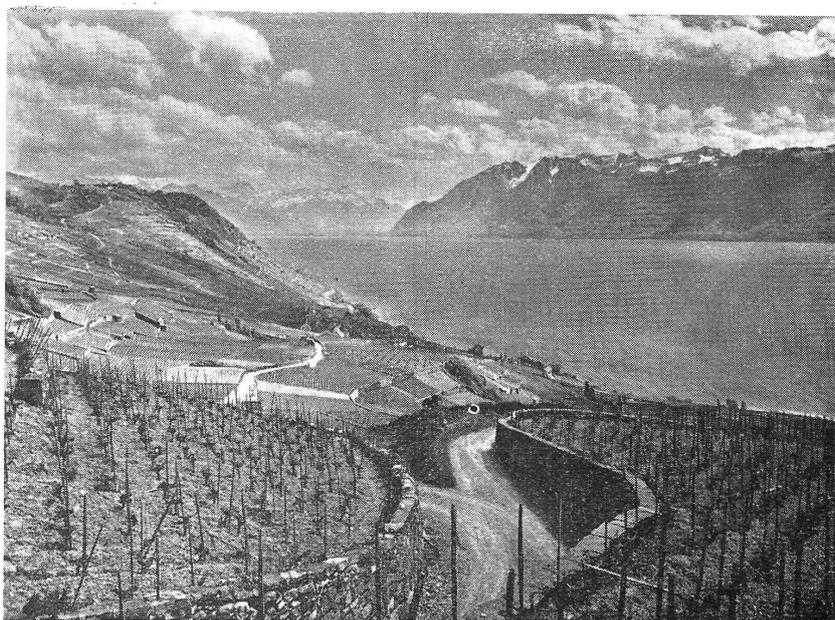
Montreux, vers le lac. Là, de Lausanne à Villeneuve, la nature s'est surpassée dans l'élégance des formes et la variété des couleurs. Elle a fait de la dentelle avec les grèves, découpé les roches grises et roses, créé des vallonnements gracieux et étagé des terres arides que le soleil a dès lors fertilisées.

Cette région passe à juste titre pour être le paradis rêvé pour les vacances. Toute une gamme de stations s'alignent au bord de l'eau offrant aux touristes accourus de tous les points du globe leurs plages, leurs tennis, leurs golfs et mille autres avantages...

Au bord du lac, Villeneuve plaît par son allure de port de mer. Les hôtels de la promenade côtoient les baraques de pêcheurs et de nombreuses terrasses alignent leurs tables au bord de l'eau à proximité d'un charmant golf-miniature...

Montreux est le grand centre de la Riviera suisse. Station pimpante et mondaine, elle jouit d'un climat très doux et sa végétation est florissante. Palmiers, bananiers et camélias, figuiers et oliviers y prospèrent en pleine terre toute l'année. Rendez-vous de la jeunesse, Montreux accueille durant la belle saison les amateurs de sports nautiques qui se livrent de joyeux duels en natation, à voile ou à ski nautique, sous le regard intéressé de foules parfois considérables.

Vevey a conservé un cachet d'autrefois,



Le vignoble de Lavaux et le lac Léman

Thièle, elle étend ses promenades et ses parcs jusqu'aux bords du lac de Neuchâtel. On peut y admirer son splendide château historique et divers monuments d'époque. C'est aussi un centre gastronomique qu'il fait bon visiter à l'époque de la chasse pour ceux qui aiment à se régaler des truites au bleu, des lièvres, des bécasses et des faisans...

Le grand vignoble descend abruptement des hauteurs de Pully jusqu'à celles de

le développement rapide que la vie moderne et trépidante lui a opposé.

Considérée comme étant la capitale du vignoble vaudois, elle organise tous les vingt-cinq ans la « Fête des Vignerons », manifestation gigantesque à la gloire de la vigne et du vin, qui attire des foules énormes de toutes les parties du monde.

Plus à l'ouest, nous trouvons Saint-Saphorin, blotti entre les coteaux abrupts et

le lac. Ce village a gardé toute la saveur de ses vieilles pierres. D'étroites petites rues le sillonnent, menant à l'église qui est ravissante ou dans ses petites auberges aux noms évocateurs...

Rivaz, le Dézaley, Epesses, Cully, Villette, Lutry, sont les noms magiques de villages, de villes ou de régions qu'on ne trouvera pas sur les grandes affiches touristiques multicolores. Et pourtant on les lit tous les jours, me direz-vous... Oui, ces noms-là ont aussi leurs affiches, mais à leur mesure, sur les étiquettes de bouteilles renfermant les plus prestigieux crus de notre pays.

On arrive à Lausanne ! Le chef-lieu du canton. Ville universitaire, elle accueille tout au long de l'année la jeunesse de tous les pays du monde. Ses hôtels nombreux et confortables favorisent des vacances agréa-

bles au sein d'une animation constante et colorée. Lausanne est, de plus, un centre sportif très réputé : candidate aux prochains jeux olympiques, elle dispose d'installations modernes et nombreuses pour la pratique de tous les sports. Ouchy est le port de cette grande ville, le rendez-vous des Lausannois au soir des chaudes journées d'été. On y va volontiers s'attabler sur les nombreuses terrasses au bord de l'eau pour écouter la musique de quelque orchestre exotique ou savourer un plat de filets de perches arrosé d'un petit verre de vin blanc...

A l'ouest de Lausanne, la vigne reprend ses droits sur des pentes moins accidentées et qui laissent une place étendue, plus bas, en bordure du lac, à de somptueuses propriétés et à d'élégants châteaux.

La région des Alpes est celle du « grand

district » et du Pays-d'Enhaut, reliés entre eux par la vallée des Ormonts. De belles stations de séjour y accueillent les touristes toujours plus nombreux.

Villars sur Bex, les Diablerets, Château-d'Ex sont quelques noms magiques qui s'inscrivent dans les gares sur des fonds d'affiches multicolores.

Cette description hâtive amène une conclusion qui ne l'est pas moins : où que nous nous trouvions en cet aimable pays, nous n'y rencontrerons jamais rien de rébarbatif ; la configuration des sites, la nature du sol sont si variées que partout l'œil épousera l'élégance du décor sans jamais éprouver une sensation de monotonie.

Il fait bon vivre en pays de Vaud...

O. V. T.

LE VAUDOIS

Qu'est-ce que le Vaudois ? Le plus bel exemple d'un peuple né d'un mélange de races.

Sans s'arrêter longuement sur les Helvètes, qui ont supplanté les populations des villages lacustres ; ou sur les Romains, qui ont dû introduire en nombre des soldats et des commerçants d'Italie ou d'ailleurs ; ni sur les Burgondes, qui ont été établis dans le territoire auquel on donnait alors le nom général de Savoie, et qui à leur tour se sont fondus dans la population du pays, on constate qu'il y a eu, tout au long de l'histoire de ce petit pays de Vaud, des apports importants d'immigrants, souvent de races et de langues entièrement différentes, qui n'ont pas tardé à être assimilés par une force extraordinaire d'attraction, qui doit être du pays bien plus que du peuple, puisqu'elle continue à déployer ses effets alors que la population a tant de fois été modifiée par des invasions ou des immigrations massives au cours des siècles.

Cette attirance du pays sur les nouveaux-venus s'exprime dans l'anecdote si jolie du Confédéré qui, venu faire un tour sur les bords du Léman, n'a pas plutôt découvert le paysage au sortir du tunnel de Chexbres, qu'il jette par la fenêtre son billet de retour.

Le peuple vaudois est donc remarquablement un de caractère et de tempérament. Mais, fait curieux, vous trouverez un nombre considérable de Vaudois de vieille souche, par quoi il faut entendre des Vaudois dont la famille paternelle est attestée au pays depuis quatre siècles au moins, et qui sont probablement les descendants de toujours des habitants d'il y a deux mille ans, vous trouverez, dis-je, un nombre considérable de ces purs Vaudois qui mettent une sorte de coquetterie à être venus d'ailleurs. Il y a tous ceux qui vous diront qu'ils sont

des réfugiés de l'Edit de Nantes, ce qui signifie des descendants des Huguenots qui ont quitté la France de Louis XIV après la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685. Vous les navrez, pis, vous les vexerez profondément si vous leur démontrez que leurs ancêtres vivaient au pays de Vaud cent ans avant l'Edit de Nantes, et deux cents ans avant sa révocation.

Il y a ceux qui se prétendent d'origine piémontaise, italienne ou espagnole. Il y a même — et pourquoi pas ? puisqu'une légende qui courait au moyen âge voulait que Lausanne ait été fondée par Hercule — ceux qui, en toute bonne foi, admettent avec plaisir le récit qu'on leur a fait qu'ils descendaient en ligne directe, sans changement de nom, des colons grecs qui ont fondé Marseille au VII^e siècle avant Jésus-Christ, et qui ont dû se réfugier au pays de Vaud, qui ne portait pas encore ce nom, poursuivis par de méchants Phéniciens qui venaient les déranger dans la paisible pratique de leur commerce marseillais.

Terre de refuge ! Le mot est prononcé. Les Vaudois aiment leur petit pays et le considèrent volontiers comme la terre de refuge par excellence, ce qui explique à leurs yeux que tant de Vaudois soient des descendants de réfugiés.

Une chose vous étonnera cependant : peu de Vaudois se diront venus de Suisse allemande ; plusieurs parce qu'ils ne le savent pas, leur nom ayant pris un vêtement vaudois par la traduction ou la déformation : qui reconnaîtrait un Jäger sous un Chasseur, un Hauser sous un Maison, un Gilgen sous un Fleur-de-Lys, ou un Zwahlen sous un Chevallaz ? Ne parlons pas du monsieur dont le grand-père s'appelait Huber, et qui est lui-même tout doucement devenu un Hubert. Mais même ceux qui ont le nom le

plus révélateur, comme Schmidt ou Zimmermann, vous assureront qu'ils sont de purs Vaudois, et ils vous le prouveront par une ignorance obstinée et sincère de l'allemand et du schwyzerdutsch.

Alors qu'au XVIII^e siècle, il ne fallait pas plus qu'une génération pour habiller les nouveaux-venus en Vaudois, méconnaissables pour leurs combourgeois restés dans la commune d'origine, le pouvoir d'assimilation de ce pays, si réel, est masqué aujourd'hui par le fait que les noms sont figés par l'état civil et ne peuvent plus suivre le cours de la vie, c'est-à-dire s'accommoder des changements survenus et prendre robe nouvelle sur un individu qui a changé de race et qui est devenu un Vaudois.

Car il y a une race vaudoise ; une race qui présente des types très divers par l'aspect physique, certes, mais qui n'en sont pas moins tous des Vaudois. La gamme des couleurs de cheveux est particulièrement étendue ; il y a les noirs au teint presque olivâtre, dont le type se maintient au travers des générations malgré l'apport d'un sang nouveau par les femmes, et que vous jureriez les purs descendants de ces Maures ou de ces Sarrasins qui, à différentes époques du moyen âge, se sont risqués jusque sur les rives du Léman ; il y a les bruns et les châtaines de toutes nuances, qui sont la majorité, il faut le reconnaître ; mais il y a aussi les roux, que l'on croirait arrivés hier d'Angleterre et les blonds très clairs, qui pourraient servir d'illustrations du type nordique le plus pur. Tous sont des Vaudois, marqués par le pays, le climat et l'histoire.

L'événement historique le plus important, si l'on ne veut pas remonter trop haut dans le temps, c'est la conquête bernoise de 1536, qui a fait d'un coup les Vaudois, sauf de quelques-uns de ceux qui étaient sujets communs de Berne et de Fribourg, des réformés, et même de bons réformés, au bout d'une

génération ou deux. Pendant plus de deux siècles et demi, ils ont vécu sous un régime ferme et bien ordonné, généralement honnête et strict — ne dit-on pas : raide comme la justice de Berne ? — sous la férule d'un gouvernement conscient de sa légitime autorité de souverain paternel, qui traitait les sujets en mineurs incapables de se conduire par eux-mêmes. Aussi les Vaudois ont-ils pris l'habitude, comme les enfants, d'obéir, en bougonnant peut-être parfois, mais en gardant par devers eux bien à l'abri leur vie intime la plus secrète et la plus belle, par quoi ils échappaient à la présence parfois un peu pesante des baillis bernois ; on se réfugiait dans un esprit subtil, qui soulageait, ou qui permettait de faire comprendre aux Bernois ce qu'on n'aurait pas osé leur dire en face.

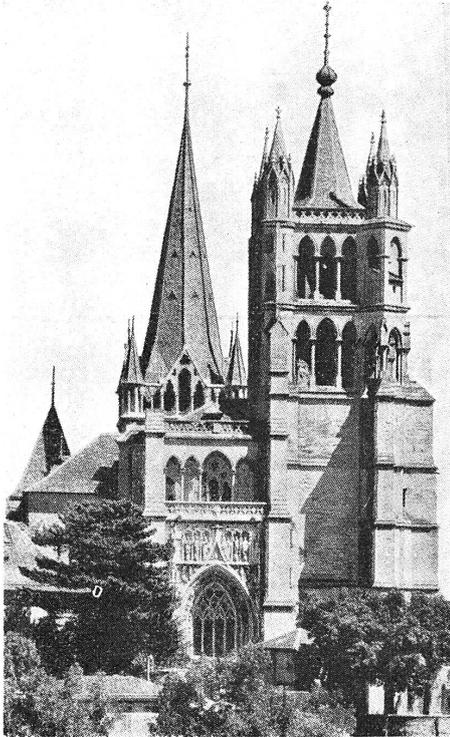
A Morges, c'est un bailli d'Erlach que la population appelait malignement le « tambour-major du bailliage », parce que son plus grand plaisir était de se promener sur la terrasse de son château de Morges en battant du tambour. A Lausanne, ou plutôt à Ouchy, au milieu d'un grand concours de peuple, le magnifique seigneur bailli s'est hautement extasié sur la beauté du paysage, en disant à haute voix : « Comme le lac LLEE. est beau » ; à quoi, un moment après, tandis que l'on sue et transpire en remontant d'Ouchy à Lausanne, par un chemin de vignes qui n'est pas des plus commodes, une voix fait écho, assez fort pour que le bailli l'entende : « Comme le soleil de LLEE. est chaud ! »

Et comment la malice populaire pouvait-elle s'exprimer mieux que par l'expression si jolie : « Maintenant, on est de Berne », pour dire que toutes les difficultés sont surmontées, et qu'il n'y a qu'à aller de l'avant, sans plus se faire de soucis.

Avec leurs mots d'esprit, et leur doux entêtement à ne pas s'en laisser imposer, les Vaudois viennent à bout de tout, ou presque. Lorsque les Bernois se furent lassés de faire imposer de lourdes amendes par les consistoires à ceux qui s'obstinaient à fumer le tabac malgré les interdictions périodiquement répétées, ils changèrent tout à coup leur fusil d'épaule, et envoyèrent à ces sujets désobéissants de la graine de tabac, et des instructions sur la manière de le semer, de le replanter, de le soigner et d'en récolter les feuilles. Ne valait-il pas mieux, puisque le tabac l'emportait, le produire dans le pays, plutôt que de l'importer en dépensant de précieuses espèces d'or et d'argent qui auraient diminué d'autant le boni de la balance commerciale ; c'est à ces sages et intéressées vues économiques des paternels Bernois que la vallée de la Broye doit une de ses plus importantes productions.

Les relations du Vaudois avec ses voisins sont ce qu'elles doivent être entre gens qui

se connaissent bien, les relations qu'on a avec des parents ; quelques propos acérés à l'occasion ne doivent pas être pris trop au sérieux. Le Vaudois blague le Neuchâtelois à propos de son vin (de même que le Valaisan affecte d'ignorer les vins vaudois) ; quant au Genevois, il a pour lui la méfiance instinctive du paysan pour le citadin à la lan-



La cathédrale

gue bien pendue ; d'ailleurs, le mauvais temps ne vient-il pas toujours de Genève ?

Ne vous étonnez pas si, à la campagne, vous entendez dire que la jeune votaire venue passer un an au pays de Vaud pour apprendre le français est une Allemande ; c'est une Suisse-allemande, bien entendu. Ne cherchez pas là une intention désobligeante ; c'est simplement conforme à l'usage ancien du pays romand, où, au XVI^e siècle encore, on désignait officielle-

ment les Suisses sous le nom d'Allemands ; témoin jadis cette rue des Allemands à Genève, ainsi dénommée en l'honneur des alliés suisses qui avaient permis aux Genevois d'échapper à la domination des ducs de Savoie.

Le paysan vaudois tient à avoir une descendance mâle, qui lui fournira tôt une utile main-d'œuvre d'appoint pour les travaux des champs ; c'est pourquoi il vous dira souvent qu'il a deux enfants et trois filles, pour signifier qu'il a deux fils et trois filles. Cela ne diminue en rien le respect qu'il a pour sa femme, la « maman », dont il sait l'autorité et la présence indispensables ; ses taquineuses ne font que rendre hommage au rôle primordial de la mère de famille. Si l'opposition au droit de vote des femmes, lorsque la question a été posée pour la dernière fois au peuple vaudois, s'est située surtout à la campagne, c'est qu'on aime à s'y retrouver « entre hommes », à l'auberge communale ou à la cave, en vertu d'anciennes traditions, d'anciens rites du « boire », auxquels on ne s' imagine pas que la femme puisse prendre part. C'est l'esprit conservateur du Vaudois.

Il affectionne les anciens termes. Il continue à appeler le pasteur « ministre », dans l'ancien sens de ministre (serviteur) de la Parole de Dieu. L'instituteur est toujours le « régent », mais un régent qui a gagné en considération et en autorité, et que l'on charge volontiers de toutes sortes de besognes accessoires et de comptes, tout en continuant à blaguer ce Monsieur qui ne travaille que six heures par jour et qui jouit de vacances à n'en plus finir. N'importe, le régent, et la régente aussi, ont gagné la partie, puisqu'on a vu récemment une institutrice, à la campagne (qui l'eût cru possible ?), devenir secrétaire de la municipalité. Le canton de Vaud sera-t-il, malgré tout, le premier canton de la Suisse à accorder le droit de vote aux femmes ? Qui sait, la chose n'est pas aussi impossible qu'il y paraît.

Louis Junod.

Quelques aspects de l'agriculture vaudoise

Le canton de Vaud n'a pas échappé aux conséquences de la révolution économique continue que nous vivons depuis plus d'un siècle, et, comme tout le pays, il a subi — depuis le début du XX^e siècle surtout — une modification structurelle importante. Parallèlement à l'augmentation de la population s'opérait un renversement complet de la structure économique et de la répartition entre ville et campagne. Le canton de Vaud n'a plus ce caractère essentiellement

agricole qu'il avait autrefois ; la population citadine n'a cessé de se développer et aujourd'hui on constate que les onze villes comptant plus de 5 000 habitants groupent 193 000 âmes environ, soit le 51 % de la population du canton. La proportion des personnes qui exercent une profession dans l'agriculture et la sylviculture et des personnes qui dépendent d'elles directement a passé, par rapport à la population totale du canton, de 80 % en 1800 à 38,8 % en 1900,

à 31,2 % en 1920, pour tomber à 27,6 % en 1930, puis à 27,2 % en 1941, à 21,5 % en 1950 et, enfin, à 20 % environ en 1954.

On doit cependant remarquer que l'évolution que l'on enregistre n'a rien d'exceptionnel ; si on compare les nombres ci-dessus avec ceux relatifs aux autres professions (industries et métiers, commerce, banques et assurances, etc.) on constate même que dans notre canton elle paraît régulière. Cela prouve que l'économie vaudoise, tout en subissant une transformation essentielle, ne s'est pas pour autant lancée d'un coup dans une activité particulière en délaissant les autres. On relève ainsi que si la population agricole a baissé en chiffres absolus et relatifs, cette diminution s'est faite sans chute brusque. De son côté, la population travaillant dans les autres secteurs économiques s'est accrue régulièrement et son activité n'a pas connu un essor ou une dépression brutale dont les conséquences auraient pu être fâcheuses pour l'économie du pays.

L'équilibre économique du canton de Vaud n'est donc pas une vaine formule ; c'est une réalité frappante qui tient à une série d'éléments divers que nous ne saurions rappeler ici. Contentons-nous d'indiquer qu'en 1954, l'agriculture faisait vivre 72 000 habitants, sur les 380 000 du canton, soit le 20 % environ et l'industrie et les métiers 133 000, soit 35 %. Mais encore une fois, ce phénomène ne nous est pas particulier ; en Suisse allemande, la population agricole perd du terrain, dans de plus ou moins fortes proportions, bon nombre de villages voyant pousser des cheminées d'usine. C'est là un phénomène caractéristique des pays à activité économique intense.

Augmentation des surfaces cultivées.

Si l'on tient compte de la population engagée, l'agriculture est victime de l'évolution actuelle. En revanche, si l'on considère, en regard de la diminution de la population agricole, la surface des terres cultivées dans notre canton, on constate que celle-ci a sérieusement augmenté depuis le début du siècle, comme le prouve le tableau ci-dessous :

Surfaces cultivées dans le canton de Vaud (en ha.)

| | 1901 | 1919 | 1930 | 1940 | 1950 |
|---------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Céréales | 28 723 | 20 701 | 22 132 | 26 857 | 30 942 |
| Autres cultures | 7 446 | 7 138 | 7 662 | 6 628 | 11 301 |
| Tabac | 291 | 93 | 160 | 202 | 216 |
| Légumes | — | 629 | 994 | 1 042 | 1 353 |
| Forêts | 72 663 | 85 251 | 87 739 | 90 003 | 85 060 |
| Vignes | 6 583 | 4 653 | 3 645 | 3 677 | 3 700 |
| | <u>115 706</u> | <u>118 465</u> | <u>122 332</u> | <u>128 409</u> | <u>132 572</u> |

Précisons que, par autres cultures, on entend les betteraves, sucrières et fourragères, le colza, les pommes de terre, lin, chanvre, les pavots, etc.

A l'exception du tabac et de la vigne, on constate que toutes les surfaces cultivées en 1950 dépassent celles du début du siècle ; cela doit être souligné, comme le fait que cette augmentation des terres cultivées provient en bonne partie des terrains marécageux assainis et ainsi récupérés pour la culture dans la plaine de l'Orbe, la plaine de la Broye, celle du Rhône (5000 ha. chacune). En tout, ce sont quelque 20 000 ha. qui ont été rendus propres à la culture dans notre canton grâce aux remarquables et importants travaux d'améliorations foncières. Ainsi, jusqu'à présent, la perte de terres cultivées due à l'extension des villes, des voies de communications, a pu être compensée.

Accroissement des rendements.

En outre, on ne saurait laisser de côté le fait que les rendements se sont considérablement accrus. Notre agriculture, moins nombreuse, produit beaucoup plus qu'auparavant. Ainsi, au XVII^e siècle, alors que sa population représentait les 2/5 de celle d'aujourd'hui, le Pays de Vaud n'assurait pas son propre ravitaillement. Après avoir connu une dépression à la fin du siècle dernier, notre agriculture s'est magnifiquement ressaisie ; elle suffit à la consommation en céréales panifiables à concurrence de 40 % (1948-52) contre 20 % en 1910 (en 1954, la production totale a été de 6313 wagons, un nombre record), de 90 % pour la viande (74 %), de 100 % (72 %) pour le beurre, de 14 % (3 %) pour le sucre. Le remarquable effort de productivité de l'agriculture vaudoise est d'autre part prouvé par le fait que notre canton — dont la population paysanne représente le 8 % de celle de la Suisse et dont les surfaces agricoles constituent le 10 % de celles du pays — élève actuellement le 9 % des bovins, traite (avec le succès que l'on sait) le 8 % des arbres fruitiers, cultive 12 % des surfaces maraîchères, produit 20 % du tabac indigène, 30 % des betteraves à sucre, 33 % du colza et le tiers environ de la vendange.

Il convient de signaler que dans notre canton où 30 000 ha. ont été remaniés et

39 000 ha. améliorés, de nombreuses et importantes œuvres d'améliorations du sol ont facilité l'exploitation des domaines et l'accroissement du rendement.

Ainsi d'économie rurale essentiellement autarcique, aux méthodes archaïques, l'agriculture vaudoise est devenue en quelque cent cinquante ans largement commercialisée, d'exploitation intense et systématique. Certes, le pittoresque rustique y a perdu dans la mesure où la statistique des récoltes et les graphiques du rendement indiquaient de nouveaux records. Si certains le regrettent, il ne faut pas oublier que les conditions du paysan ne s'en sont pas moins améliorées largement et que l'économie du pays en a tiré un notable bénéfice.

Si la population paysanne a, nous l'avons vu, diminué, la structure sociale n'en a pas été trop profondément bouleversée. Le domaine rural a certes tendances à se concentrer, cependant l'économie agricole vaudoise reste une économie de petits propriétaires, exploitant leur domaine en famille ou avec le secours d'une main-d'œuvre, généralement étrangère, italienne, dont la rareté cause de gros soucis non seulement aux exploitants, mais encore aux organisations agricoles et aux autorités.

Problèmes viticoles.

La réputation du vignoble vaudois qui a largement dépassé les frontières cantonales n'est plus à faire. Aussi, nous ne nous y attarderons guère. En revanche, il paraît utile de dire deux mots de ses difficultés actuelles.

Durant la dernière guerre, notre vignoble connut quelques années prospères ; mais dès 1946, il rencontre à nouveau des difficultés d'écoulement provoquées aussi bien par l'irrégularité des récoltes et des prix que par l'accroissement des importations. Dans notre canton, où 13 districts sur les 19 que l'on compte cultivent la vigne, on dénombrait, en 1954, 328 289 ares cultivés en blanc et 40 847 a. en rouge, soit au total 369 136 a. La production en moût pour l'année écoulée a été de 21 731 164 litres, soit 2 987 800 de rouge et 18 743 364 de blanc, alors que 9 700 kg. de raisin de table ont été vendus. Le problème dominant est l'écoulement de la récolte et la lutte contre la concurrence étrangère ; il ne faut pas oublier que si, d'une part, les importations augmentent, d'autre part, le rendement à l'ha. s'est fortement accru alors que la consommation a baissé. Les problèmes de la limitation des importations, qui doit rester un complément de la production indigène, le stockage des récoltes excédentaires, leur financement et surtout l'écoulement de la récolte à un prix rentable préoccupent nos vigneronnes comme leurs organisations et les autorités cantonales. Il faut reconnaître à ce propos que, sans l'heureuse action des pouvoirs publics en faveur de notre viticulture, l'existence du vignoble eût été gravement compromise.

Sous l'influence des fortes personnalités

qui l'ont dirigé ces dernières décennies, le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce a voué une attention soutenue aux questions agricoles, s'efforçant de toujours trouver la solution la plus heureuse aux multiples problèmes qui se posent, d'entente avec les organisations agricoles. Celles-ci, diverses et se rapportant à toutes les branches annexes, sont d'ailleurs nombreuses à travailler à la défense des intérêts généraux et économiques de l'agriculture. Il apparaît que l'organisation professionnelle — au faite de laquelle se trouve la Chambre vaudoise d'agriculture — du moins par le réseau étendu qui a été établi, doit suffire, d'une manière générale, à la sauvegarde des intérêts en cause.

Agriculture montagnarde.

Si la situation du petit domaine, de

l'exploitation moyenne agricole est difficile, à plus forte raison celle de l'agriculture montagnarde mérite-t-elle attention. Les difficultés de celle-ci sont évidentes et grandes ; elles exigent une solution urgente mais non hâtive. C'est pourquoi les autorités cantonales, communales et les organisations agricoles s'efforcent de résoudre les problèmes de la manière la plus heureuse, la plus efficace possible, de façon que les régions des Alpes et du Jura ne continuent pas à perdre une population travailleuse, vaillante, attachée à sa terre et dont le maintien est indispensable.

La « cote de danger » est atteinte.

Il n'en reste pas moins que la diminution de la population paysanne, le sacrifice de la petite propriété aux grandes et moyennes exploitations — alors même que l'on ne

saurait s'opposer à une évolution naturelle de la structure de la paysannerie — ont atteint la « cote de danger ». Une aggravation de la tendance actuelle provoquerait un bouleversement de toute la structure de notre canton, en compromettant toute l'économie, même celle du pays.

Pour mieux montrer combien il est nécessaire d'améliorer la défense de la paysannerie — non seulement dans notre canton, mais dans tout le pays — et d'accorder la priorité à la recherche des solutions des problèmes agricoles, nous ne saurions mieux faire que de reprendre ici cette phrase de Robert Burns : « Une nation qui a perdu ses paysans ressemble à ces vieilles horloges qui, lorsqu'elles n'ont plus de contrepoids, sonnent midi à 14 heures ».

J. Chevallaz.

Les arts et métiers dans le canton de Vaud

Lorsqu'on considère ce pays d'un sommet du Jura, ce sont de grandes étendues cultivées, des prés, des vergers, des forêts qui s'étalent à nos yeux. La première image du canton de Vaud est celle d'un pays agricole. Si l'on y pénètre et que l'on parcourt ses villes et ses villages, l'on s'aperçoit qu'à côté d'industries importantes et moyennes, sont établies de nombreuses entreprises artisanales et commerciales, sans compter les hôtels et les restaurants. Ces entreprises se rattachent à ce que l'on appelle les arts et métiers. Dans le langage usuel en effet, il faut entendre par arts et métiers, non seulement l'artisanat, mais encore le commerce de détail et les entreprises rattachées au groupe des services (l'hôtellerie, la restauration, les transports privés par exemple).

Ce qui caractérise les arts et métiers, c'est avant tout le fait que le chef d'une entreprise artisanale ou commerciale en est le plus souvent le seul responsable. Tout comme l'agriculteur, l'artisan, le commerçant court personnellement tous les risques de son activité.

Métiers du bâtiment, des arts graphiques, de la mécanique (fondeurs, mécaniciens en automobiles, en cycles et motos, carrossiers, maréchaux), métiers du bois (scieurs, tonneliers, charrons), du cuir (cordonniers, selliers, tapissiers), du textile (tailleurs, couturières, modistes, fourreurs), de l'alimentation (boulangers, confiseurs, bouchers), commerçants de toutes les branches du commerce de détail, hôteliers et restaurateurs, coiffeurs, droguistes, opticiens, horlogers-bijoutiers, métiers d'art... et nous en oublions, représentent avec les employés et ouvriers qu'ils occupent plus du tiers de la population active du canton de Vaud. Sur environ 170 000 Vaudois exerçant une acti-

tivité économique, plus de 60 000 sont occupés dans des entreprises artisanales ou commerciales. Ce groupe n'a cessé d'augmenter depuis le début du siècle. Il a su s'adapter aux techniques nouvelles. Contrairement à ce que l'on croit souvent, l'artisan n'est pas un souvenir du passé. C'est ainsi que la généralisation du moteur électrique dans les petites et moyennes entreprises a grandement facilité la production artisanale, sans nuire à la qualité du travail. Tout aussi significatif est le fait que de nouvelles industries ont suscité des métiers nouveaux : le mécanicien sur automobiles et le radio-électricien en sont les exemples les plus frappants. Cette constatation n'enlève il est vrai rien au fait que l'artisan est devenu au cours des ans de plus en plus un réparateur habile à concevoir l'ensemble de son travail. Cette évolution est générale. Elle n'est toutefois pas de nature à modifier la structure de cette catégorie de personnes aptes à satisfaire des besoins augmentant au fur et à mesure que le standard de vie de toute la population s'élève.

Géographiquement, les artisans et les commerçants sont répartis dans les différentes régions du canton. On ne connaît pas chez nous de concentration artisanale, comme c'est le cas en France par exemple dans les métiers du bâtiment. En règle générale, leur activité ne s'étend pas au-delà de la région où ils pratiquent : ce sera le village et ses environs, la ville, le quartier. Artisans et commerçants sont par conséquent dépendants des conditions économiques locales. Les vigneron de Lavaux ont-ils fait une mauvaise récolte ? Le maçon, le menuisier, l'appareilleur établi dans le vignoble ne tarderont pas à s'en rendre compte. Les industries de la Vallée de Joux connaissant une

activité favorable, les artisans et commerçants de la région en bénéficieront à leur tour. On note cependant qu'à la faveur de la motorisation, nombre d'entreprises artisanales étendent maintenant leur activité en dehors des limites régionales. Par ailleurs, les facilités de transport favorisent les achats dans la capitale, ce qui ne manque pas d'avoir des répercussions sur le commerce des petites localités. Celui-ci a su à maints endroits retenir la clientèle chez lui, tant par la qualité de ses services qu'en organisant de petits comptoirs locaux, reflets de l'activité économique de toute une région.

Qualité des services à la clientèle, adaptation de ces services à des besoins individualisés sont les marques dominantes de l'activité de l'artisan et du commerçant. Les efforts accomplis dans ce domaine sont réjouissants. C'est en 1859 déjà que la Société industrielle et commerciale du canton de Vaud organisa les premiers cours professionnels ; la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dont on se plaignait à juste titre à l'époque fit que l'organisation des cours professionnels se répandit dans tout le canton sous l'égide des sociétés industrielles et commerciales et des sociétés d'employés de commerce. L'enseignement professionnel est si intensément entré dans les mœurs aujourd'hui que personne ne songerait à douter de sa nécessité. Le nombre des apprentis formés dans le canton n'a cessé d'augmenter : de 1744 en 1900, il a passé à 3951 en 1930 pour atteindre 6016 à fin 1954. En 1939, le pourcentage d'apprentis par rapport au nombre total des enfants libérés des écoles était de 42 % pour les garçons et de 18 % pour les filles. En 1953, le pourcentage fut respectivement de 61 et de 28 %. Ces dernières données, valables pour l'ensemble de la Suisse, se retrouvent dans le canton où

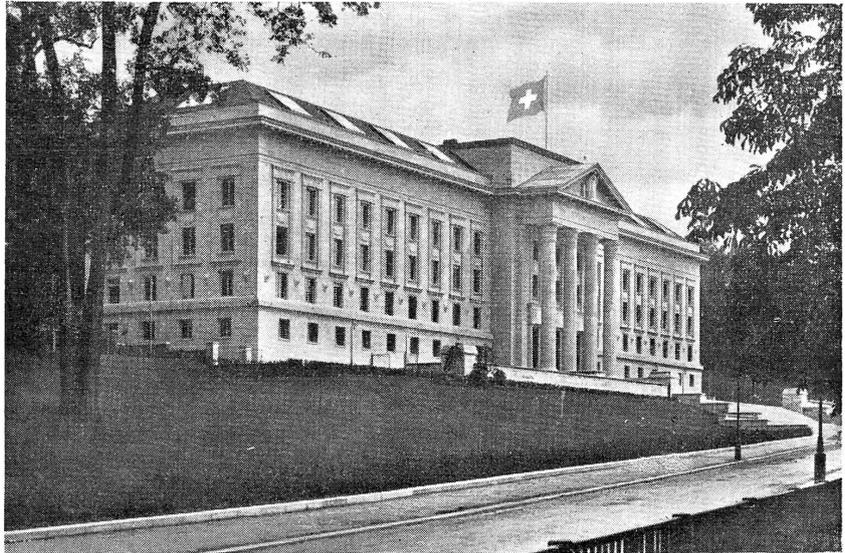
l'on note chaque année un afflux nouveau d'apprentis et d'apprenties, spécialement dans les professions commerciales et administratives, les métiers de la mécanique et de l'électricité.

Le perfectionnement professionnel après l'apprentissage a lui aussi été largement mis en honneur dans le canton de Vaud. Nombreux sont les artisans et commerçants qui ont acquis une formation professionnelle supérieure et subi avec succès l'examen de maîtrise : ils représentent environ le 10 % des diplômés en Suisse. Le progrès technique et la conduite commerciale de toute entreprise exigent des connaissances toujours plus variées des artisans et commerçants. Ceux-ci ont non seulement la possibilité de parfaire ces connaissances dans les cours donnés par les associations professionnelles en collaboration avec les écoles d'arts et métiers et les écoles complémentaires actuellement fort bien équipées, ils peuvent en outre être aidés financièrement par une institution créée en 1936 : l'Office vaudois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants. Depuis sa création, cet office a accordé son appui à plus de mille artisans et commerçants pour des montants totalisant 10 millions 937 000 francs. L'aide de l'Office consiste dans la garantie de prêts accordés par les banques aux chefs d'entreprises qualifiés professionnellement. Il ne s'agit donc pas de subventionner des entreprises, mais de mettre à leur disposition des fonds à des taux peu élevés que ne pourraient garantir directement les banques.

On l'a vu plus haut, les entreprises artisanales, du commerce de détail, de l'hôtellerie et de la restauration occupent environ 60 000 personnes. On se demande souvent quelles sont les conditions de travail de ce groupe important de l'économie vaudoise. Exerçant essentiellement leur activité sur le marché intérieur, ces entreprises dont le sort est lié à celui de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme, ont réalisé dans de nombreux domaines des institutions sociales

dignes d'être mentionnées dans ce tableau nécessairement succinct des arts et métiers vaudois. Leurs circonstances différentes ne s'accrochent guère de solutions sociales uniformes. C'est pourquoi elles ont mis l'accent sur la réglementation des conditions de travail par le moyen des contrats collectifs de travail. Si ceux-ci ne sont pas aujourd'hui généralisés dans toutes les branches,

les salaires et la durée du travail. Le paiement des jours fériés, des vacances, du salaire en cas de maladie pour ne citer que les prestations sociales les plus répandues à part celles qui résultent d'actes législatifs y font l'objet de règles adaptées aux besoins des professions. Ces améliorations apportées volontairement aux conditions de travail sont liées à l'augmentation de la producti-



Le Palais du Tribunal fédéral

ils n'ont pas moins pris une grande extension. C'est ainsi par exemple que tous les métiers du bâtiment sont régis par des contrats collectifs de travail qui s'appliquent à près de 15 000 ouvriers. Les arts graphiques, la mécanique automobile, les transports privés, l'hôtellerie, la restauration, les droguistes, les boulangers, et même des métiers en butte à des difficultés comme les cordonniers, les maréchaux-forgerons, les charrons, les coiffeurs, sans compter d'importantes branches du commerce de détail (textiles, marchands de chaussures, papeteries, etc.) connaissent eux aussi l'institution du contrat collectif de travail. Celle-ci ne se borne pas à prévoir des dispositions sur

vit. Elles permettent de vérifier que dans les arts et métiers comme dans les autres secteurs de l'économie, il n'y a pas de véritables progrès sociaux sans progrès économiques. Celui-ci n'atteint certes pas le même niveau dans toutes les branches des arts et métiers vaudois. Dans l'ensemble toutefois, il permet de constater que les résultats obtenus jusqu'à présent sont appréciables et font bien augurer l'avenir de ces entreprises si diverses par leur activité et leur dimension et dans lesquelles le travail est à la taille de l'homme.

Henry Muller,
secrétaire

de la Chambre vaudoise des métiers.

L'originalité du vignoble vaudois

Les diverses contrées viticoles du monde n'ont pas toutes été favorisées au même degré. Il en est qui eurent la bonne fortune de trouver tout à la fois des cépages fins pouvant donner de très grands vins, des conditions de sol et de climat permettant d'en tirer le meilleur parti possible et des débouchés florissants où l'on a consenti à payer à son juste prix la haute tenue de leurs produits. Telle est la Bourgogne, qui trouva sur des pentes magnifiquement exposées le pinot noir fin, et qui eut la chance de voir des cours ducaux et royales et toute une riche société d'ancien régime créer à ses beaux produits la renommée qu'ils méritaient. D'autres vignobles, faute de trouver une clientèle aisée qui puisse payer convenablement leurs vins fins, ont su produire des vins courants de qualité plus ou moins satisfaisante, selon

qu'ils ont adapté plus ou moins bien leur encépagement et leurs méthodes culturales aux conditions de milieu qui sont les leurs. Dans un très grand nombre de régions viticoles enfin, une telle adaptation fait défaut. C'est ainsi que, près de chez nous, les départements de la Savoie et de l'Isère ne produisent pas les vins que l'on pourrait attendre de leurs belles expositions, parce qu'ils recourent à des cépages trop tardifs et à des méthodes culturales visant à l'obtention de trop fortes récoltes.

Comment, parmi ces diverses viticultures, situer la viticulture vaudoise ?

En Suisse, la vie de cour appartient à un lointain passé; les patriciens de nos petites républiques furent de mœurs relativement simples et les traditions de bonne chère qui, chez nos voisins français, offrirent

de larges débouchés aux grands vins issus de cépages nobles, ont fait défaut ici. Il fut un temps, il est vrai, où le pinot noir, sous le nom de salvagnin, de cortaillo ou de petite dôle, connu davantage de faveur qu'aujourd'hui au Pays de Vaud, à Neuchâtel et au Valais. Il en alla de même au Valais avec des cépages fins tels que la malvoisie, l'amigne, l'arvine, l'hermitage et le muscat. Mais des efforts de mise en valeur sont nécessaires si l'on veut obtenir de leurs produits des prix assez élevés pour compenser leurs faibles rendements. Ces efforts exigent des relations nombreuses qui font d'ordinaire défaut à la propriété paysanne et des avances de fonds importantes qui ne lui sont souvent guère possibles. Aussi les surfaces complantées en cépages fins diminuèrent-elles à mesure que, dans nos vignobles, la propriété noble et bourgeoise reculait devant la propriété paysanne.

La grande réussite de la viticulture vaudoise, celle

qui mérite par-dessus tout d'être signalée, la voici : l'état de ses débouchés et son régime de propriété l'empêchant de cultiver en grand des cépages nobles à faibles récoltes, et la pourriture due à son climat pluvieux entravant souvent une bonne vinification des vins rouges, elle a eu la chance de trouver un cépage blanc à rendement élevé, parfaitement adapté à son climat, et elle a su, grâce à des méthodes culturales appropriées, donner au vin que produit ce cépage la meilleure qualité possible.

Ce cépage, c'est le fendant, appelé en France chasselas. D'où l'avons-nous tiré ? On a souvent présumé que les moines cisterciens qui ont créé nos principaux vignobles nous l'avaient apporté de Bourgogne. C'est peu probable, car partout où les cisterciens ont importé un plant de vigne, ce fut d'ordinaire le pinot noir, le cépage cistercien par excellence. Il y a quelques raisons de penser que si ces religieux ont propagé ici le fendant, c'est qu'ils l'ont trouvé sur place, peut-être même à l'état sauvage. Et voici ces raisons :

Au XVI^e siècle, un document franc-comtois nous apprend que l'on parlait déjà en Bourgogne du fendant, appelé aussi là-bas raisin blanc de Lausanne, alors que le terme chasselas n'apparaît qu'au XVII^e siècle. Aujourd'hui, dans la vallée de la Loue, près de Besançon, les vigneron appellent encore le fendant « lusannois » ou « valet blanc ». Ce dernier terme, selon M. Paul Aebischer, professeur de philologie romane à l'Université de Lausanne, proviendrait du latin « vallensis » épithète qu'il faudrait rapporter à « Ile vallis », désignation médiévale de Lavaux (autrefois la Vaux). Le valet blanc, ce serait donc le plant de Lavaux, seul vignoble où, depuis des temps immémoriaux, il semble avoir été cultivé de façon presque exclusive. Ces désignations montrent que l'on savait fort bien de l'autre côté du Jura d'où provenait le chasselas, et l'ampélographe Rouget, dans son ouvrage sur les « vignobles du Jura et de la Franche-Comté » écrit : « La Franche-Comté a demandé au Pays de Vaud son fendant, dont elle n'a pas su ou pu tirer le même parti ». Il est donc inexact de prétendre que le chasselas ait été introduit de France en Suisse sous le nom de fendant. Il faut bien plutôt dire que le fendant a passé de Suisse en France sous le nom de chasselas.

Si semble-t-il, le fendant domina de tout temps à Lavaux et dans la région veveysanne, il n'en alla pas de même dans les autres vignobles romands. A Neuchâtel, des survivances de tailles longues, telles que le « berclat » semblent indiquer que le pinot prévalait autrefois. Ce fut probablement aussi le cas dans le nord vaudois et au Vully. Dans les autres vignobles vaudois et dans ceux de Genève, étaient répandus de gros plants savoyards trop tardifs, tels que la mondeuse et le gouet. Au Valais, c'est au siècle passé seulement que le fendant commença à supplanter de moins bons plants, tels que la rève, l'humagne, le gouais et divers gros rouges. Des cépages plus fins, l'amigne, l'arvine, la marsanne ou ermitage, le muscat de Frontignan, le pinot gris appelé dans le canton malvoisie, le pinot et le gamay, connus sous les noms de petite et de grosse Dôle, le sylvaner vert, baptisé là-bas johannisberg, subsistaient néanmoins à ses côtés. Il fallut bien distinguer ses produits des leurs. Ainsi, c'est à partir du Valais que l'appellation fendant, appliquée au vin, se popularisa dans le reste de la Suisse. Dans les autres cantons romands, où l'encépagement est à peu près uniforme, l'appellation locale prévalut toujours sur l'appellation de cépage.

La propagation du fendant à partir de Lavaux et de la région veveysanne montre qu'il a mieux convenu à nos conditions de climat que les autres plants courants connus dans le pays. Le fendant roux est de première époque moyenne et mûrit sans peine ses fruits chez nous (le fendant vert, il est vrai est un peu plus tardif).

Si nos vigneron ont eu la chance de trouver un tel plant dans la sylve indigène, ils ont aussi eu le mérite de savoir le cultiver comme il convenait et d'en tirer ainsi un vin blanc supérieur à ce qu'il donne ailleurs. Hors de notre pays, le chasselas est planté pour produire du raisin de table, le roi des raisins de table, et si d'aventure on en tire du vin, c'est généralement un vin très ordinaire. Chez nous, au contraire, sans sucrage, il n'est pas rare qu'il parvienne à donner des vins de 13°, nerveux et fins, parfaitement bien équilibrés. Reconnaissons que des expositions exceptionnelles comme celles du Dézaley ou d'Yvorne, sont pour beaucoup dans l'obtention de semblables résultats ; cependant, sans les pratiques culturales qui sont appliquées ici au fendant, leurs vins n'auraient sans doute pas la tenue qui est la leur.

Nous aurions pu laisser à nos ceps soit une charge en raisins trop forte, soit une végétation trop vigoureuse, deux facteurs qui entravent la maturation. Nous avons au contraire favorisé celle-ci en formant des souches basses permettant aux grappes de mieux bénéficier de la réflexion de la chaleur solaire par le sol. Nous avons taillé extrêmement court, comme il se doit pour ne pas trop charger le fendant, cépage fructifère dès les yeux de base déjà. Mais, précisément, une taille courte sur charpente courte comme celle à un œil et le borgne qui est pratiquées sur le gobelet vaudois à quatre cornes, est génératrice de vigueur et d'exubérance du feuillage, et il a fallu apporter toute une série de tempérants pour modérer cette vigueur.

Tout d'abord, nous avons procédé à une sélection clonale rigoureuse. La vigne ne demeure semblable à elle-même que lorsqu'elle se propage par voie végétative (bouturage, greffage ou provignage) et, même multipliée de cette façon, elle peut subir des modifications appelées « mutations gemmaires ». Mais, dès qu'elle se reproduit par semis, on a des individus nouveaux, présentant des formes très variables et un équilibre différent entre la vigueur, le rendement et la qualité du raisin. Ces variantes obtenues par mutations gemmaires ou par semis s'appellent des clones. Dans un pays où un plant a existé à l'état sauvage, il s'est alors reproduit naturellement par semis, et un grand nombre de mutations gemmaires ont eu le temps de s'effectuer. Il existe donc forcément de ce plant des clones multiples. C'est ce qui est arrivé chez nous avec le chasselas. Certains de ces clones sont trop vigoureux, ce qui, avec une taille courte, gêne à la fois fructification et maturation, d'autres sont trop fertiles et n'ont pas une vigueur suffisante pour mener à bien la maturation de tant de fruits. Les vigneron de Lavaux qui, les premiers, poursuivirent cette sélection, éliminèrent des clones trop exubérants tels que la grosse rougeasse, ou trop fertiles tels que la blanchette, et s'arrêtèrent à un type fort bien équilibré : le fendant roux. Ils disent le reconnaître au fait que les grains de ses grappes se fendent lorsqu'on les presse entre l'index et le pouce. Chez les autres chasselas, ils giclent par leur point d'attache au pédicelle ; c'est pourquoi on les nomme giclets ou foireux. Ailleurs qu'à Lavaux, on s'est d'ordinaire contenté d'un type à la fois plus vigoureux et plus fertile, mais aussi de maturité plus tardive, le fendant vert, qui en réalité est bien souvent un giclet. Comme le provignage ou marcottage de la vigne se fait plus facilement avec les sarments épais à longs entrenœuds et favorise ainsi la propagation des clones trop vigoureux, les vigneron de Lavaux y ont renoncé de bonne heure pour recourir au chaponnage ou bouturage de la vigne. Et ils furent les premiers peut-être à remplacer la culture à la brasse ou en foule, que nécessite le provignage, par la culture en ligne.

Ensuite, nous avons toujours choisi le sarment de taille sur la partie inférieure des cornes, de façon que celles-ci, tout en restant indemnes d'entreailles,

soient étalées et parallèles au sol. Ainsi les sarments, lorsqu'ils sont ramenés contre l'échelas pour l'attache, sont courbés et même légèrement tordus, ce qui freine la vigueur et favorise la fructification.

Le manque de place dans nos vignobles en terrasses nous a fait recourir au gobelet qui, mieux qu'aucune autre charpente, permet de concentrer la production du raisin sur une surface restreinte. Mais le palissage de nos gobelets sur un seul échelas entasse la végétation, et les feuilles demeurées à l'ombre n'ont point d'assimilation chlorophyllienne propre. La taille courte sur charpente courte, taille de vigueur, favorise chez le fendant la prolifération des entre-cœurs et des sommets végétatifs, et ces organes trop jeunes n'élaborent pas non plus de sève sous l'action des rayons solaires. Toutes ces feuilles sont des parasites vivant aux dépens de la grappe, nuisant à son développement et à sa maturation. Chez nous elles sont supprimées au fur et à mesure de leur apparition par une série de travaux de la feuille, telle qu'on n'en voit dans aucun autre pays (plane, rebiolages et biochages répétés). L'intérieur des souches est ainsi éclairci et mieux éclairé, les feuilles qui subsistent accroissent fortement la surface de leur limbe, ce qui intensifie certainement l'assimilation chlorophyllienne et l'élaboration de la sève. Ces pratiques, nous en sommes convaincus, nous seules combattent la coulure, mais favorisent la maturation du raisin et la qualité du vin.

Enfin, toujours en raison du manque de place, nous avons maintenu nos rangs de ceps très rapprochés les uns des autres, laissant entre eux de 90 cm. à 1 m. 10 selon les vignobles. Le volume de terre à disposition des racines de chaque souche est ainsi restreint, et cela aussi modère leur vigueur. Nous avons là un moyen d'obtenir de forts rendements à l'hectare sans nuire à la qualité.

Toutes ces pratiques ont été modifiées au cours des siècles par la Confrérie des Vignerons de Vevey, et ont fini par s'étendre de Lavaux et de la région veveysanne au reste de la Suisse romande et à la Haute-Savoie.

Ainsi, nous avons avec le fendant un cépage courant dont l'époque de maturité convient parfaitement à notre pays, mais qu'il est difficile de cultiver convenablement pour en obtenir des produits de qualité suffisante ; malgré cela, nous en avons tiré des vins d'une tenue rarement atteinte sous notre climat avec des rendements aussi élevés que ceux qui sont obtenus chez nous. Certes, ces vins n'atteignent pas le niveau qualitatif des grands vins blancs secs de cépages fins produits en Bourgogne, en Alsace ou dans le Rheingau allemand. Ceux qui le prétendent font preuve d'ignorance ou de présomption. Mais, bien que provenant d'un plant fertile, les meilleurs d'entre eux sont à classer sans hésitation bien au-dessus des vins ordinaires. Encore une fois, c'est là que réside la réussite de notre viticulture.

Nous ne voulons pas prétendre que le fendant soit un plant sans défauts. Ses récoltes sont irrégulières. Son raisin, dépourvu d'arôme, ne communique pas grand parfum à ses vins. Dans nos vignobles secondaires, le fendant vert donne en mauvaise année des produits insuffisamment alcooliques et trop acides. Il existe des cépages à récoltes plus régulières ; il en existe aussi dont les vins ont davantage de parfum et d'alcool ou moins d'acidité. D'autre part, on le sait, les autorités fédérales trouvent que nous produisons trop de vins blancs et voudraient nous voir cultiver davantage de plants rouges. Il est donc possible que nous devions nous écarter quelque peu des voies qui furent celles de la viticulture vaudoise pendant des siècles. Mais, s'il faut le faire, ne perdons pas de vue les raisons qui ont imposé le fendant chez nous, et sachons en tenir compte. Ne galvaudons pas notre riche patrimoine de traditions viticoles, et n'innovons que pour améliorer la qualité de nos vins.

Jacques Dubois.

Extrait des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 20 mars 1955

Réuni en sa traditionnelle séance de printemps, sous la présidence de M. le conseiller national G. Eugster, le Conseil d'administration de l'Union a délibéré sur les objets suivants :

1. Les Caisses de *Reichenbach* (Berne) et *Bürglen* (Thurgovie), récemment fondées, sont admises dans l'Union. Le nombre des Caisses affiliées passe ainsi à 993.
2. M. le directeur Egger proclame les résultats de l'exercice 1954 de l'ensemble des Caisses Raiffeisen suisses. Une fois encore, les comptes annuels parvinrent à l'Union dans le délai statutaire, échéant le 1^{er} mars. L'exactitude et la précision apportées à ce travail de clôture témoignent du bel esprit et de la parfaite discipline qui règnent au sein de notre mouvement. La direction de l'Office de revision exprime toute sa gratitude aux caissiers ainsi qu'aux Caisses affiliées. Avec une légitime fierté, elle relève l'importance des succès obtenus au cours du dernier exercice. Ils confirment d'éclatante façon la confiance dont notre mouvement est l'objet. Les bilans de toutes les Caisses, en augmentation de 98,2 millions de francs, atteignent la somme de 1 284,7 millions de francs.
3. Huit demandes de crédit de Caisses affiliées, portant sur 480 000 francs, ainsi que divers prêts à des particuliers, sont admis.
4. M. le directeur Schwager rapporte sur l'activité déployée par la Caisse centrale au cours du premier trimestre de l'année 1955. Non seulement le bilan de la Centrale accuse une forte progression, mais il contient encore une excellente réserve de liquidité, permettant de faire face à toute éventualité.
5. M. Joseph Steigmeier, reviseur, est nommé mandataire commercial de l'Office de revision.
6. Le Conseil prend toutes les décisions utiles concernant le Congrès de l'Union qui aura lieu à Lausanne les 22 et 23 mai prochains.

prennent en réalité figure de religions. Car ce sont bien de véritables religions, qui cherchent à se substituer à la religion du vrai Dieu.

C'est en effet, une vérité d'expérience que l'homme a besoin d'un Dieu. Quoiqu'il prétende, il est incapable de s'en passer. Quand il se détourne du vrai, il ne l'écarte que pour s'en donner d'autres. De ces faux-dieux nous en avons vu deux s'effondrer misérablement, qui furent particulièrement malfaisants : le nazisme en Allemagne et le fascisme en Italie. Hélas ! il en reste d'autres, auxquels l'humanité voue un véritable culte. C'est, dans l'ordre politique, le culte de la Puissance et de la Domination, dans l'ordre économique le culte de l'Argent et de la Richesse, dans l'ordre social le culte de la Machine et de la Technique. Mais, à peine ces faux-dieux ont-ils remplacé dans l'esprit des hommes le vrai Dieu du ciel, qu'ils entrent en guerre les uns contre les autres. C'est alors le profond désarroi dont souffre le monde d'aujourd'hui.

En face de cette situation le christianisme, comme son fondateur, a pitié de la multitude. Il déplore le mal qu'elle se fait, et s'efforce de lui porter secours. Il essaie de l'éclairer sur ses aveuglements, et l'invite à reprendre les chemins sûrs qu'elle n'aurait jamais dû quitter. Il s'en inquiète surtout dans la mesure où elle risque de compromettre le salut d'un grand nombre d'âmes. Mais, pour ce qui le concerne lui-même, il n'en continue pas moins d'envisager l'avenir avec une sérénité confiante et tranquille, que rien ne saurait ébranler. Il a foi dans la Providence qui mène le monde. Dieu ne peut abandonner son œuvre, pas plus qu'il ne peut être vaincu par elle. Il ne cesse de construire l'avenir avec les matériaux que le présent lui fournit, fussent-ils de valeur très inégale. N'est-ce pas la grande leçon de l'histoire universelle ?...

Ce dont il faut bien nous persuader, c'est que l'erreur absolue n'existe pas. Il y a sans doute une part de vérité dans le mirage qui séduit les hommes, part de vérité utilisable, et peut-être féconde. Car ce qu'il y a de vital et d'utilisable dans les mystiques nouvelles qu'on oppose au christianisme ne leur vient, en réalité, que de lui-même. Les forces que l'homme semble vouloir diviniser, pour son malheur, c'est de Dieu Lui-même qu'il les tient, et Dieu ne cesse pas d'en rester le Maître.

Au fond et en définitive, le grand mal c'est le matérialisme qui travaille notre monde contemporain, depuis qu'on s'est efforcé d'en bannir la pensée chrétienne. Nous vivons dans un temps où, pour un trop grand nombre d'hommes, rien ne compte que les réalités matérielles et tangibles. Ce que l'on veut, ce sont des réalisations positives, des affaires qui marchent,

Réflexions du vieux moraliste Les faux-dieux modernes

Une double constatation s'impose dès qu'on examine un peu attentivement la réalité concrète d'aujourd'hui, soit en elle-même, soit du point de vue chrétien, qui ne doit jamais laisser indifférent les raiffeisenistes dont l'activité, de par la volonté du fondateur de l'institution, ne saurait être que chrétienne. Envisagée en elle-même, trois mots caractérisent cette réalité : désordre, inquiétude, souffrance. Considérée du point de vue chrétien, elle nous montre le spectacle, étrange et paradoxal assurément, d'un monde où le christianisme est partout présent, mais où, cependant, il n'exerce qu'une influence très réduite sur la vie générale des peuples. N'y a-t-il pas, dans ces deux faits, une véritable relation de cause à effet ? Les meilleurs esprits n'hésitent pas à répondre par l'affirmative. C'est, disent-ils, du moment où fut ébranlée la base chrétienne de notre civilisation occidentale que ses malheurs ont commencé.

Il fut jadis un temps où la pensée chrétienne informait en quelque sorte la vie tout entière. Elle présidait à toutes les manifestations de la vie familiale, comme à la plupart des manifestations de la vie publique. Elle réglait les relations entre les hommes. Elle exerçait une influence indiscutable sur l'activité des organismes économiques, sur

la vie des nations elles-mêmes, et sur leurs rapports mutuels. Même quand on se refusait à la suivre, on était obligé de compter avec elle.

Mais voilà : pour la plupart des représentants éminents de l'intelligence et de la haute culture moderne, le monde serait entré dans une nouvelle phase de son évolution. Dans cette phase, le christianisme serait dépassé. Il aurait fait son temps, et son œuvre. Aussi comptent-ils sur le temps pour avoir raison de ce qui peut subsister encore de croyance religieuse, et de christianisme en particulier. A en croire leurs pronostics, sa disparition progressive serait assurée...

En attendant, voici que d'autres idées-forces sollicitent les masses et s'imposent à elles. La Science et le Progrès mobilisent l'humanité, qui œuvre d'arrache-pied à la poursuite de la Prospérité. La machine et la technique sont chargées d'assurer aux générations futures le bien-être et le bonheur, après lesquels ont vainement soupilé les générations disparues. Nombre de chrétiens se laissent plus ou moins gagner ou influencer par ces mystiques nouvelles. Elles sont fortement impressionnées par tout ce qu'elles renferment de valeur réelle, mais ne se rendent pas suffisamment compte que toutes ces idéologies plus ou moins séduisantes

des transactions qui rapportent, des capitaux qui grossissent, au profit, hélas ! souvent de quelques-uns, le bien commun restant oublié ou négligé. Le droit, la justice, l'idéal, de grands mots, que les hommes d'affaires de Londres, de New York et d'ailleurs ne refusent pas d'invoquer au besoin, quand ils peuvent servir à couvrir un intérêt menacé. Les symboliques balances de la Justice deviennent, entre les maîtres de l'argent, qui sont presque les maîtres du mon-

de, de vulgaires mais pratiques balances de changeurs.

Cette atmosphère matérialiste, rendue de jour en jour plus délétère par la prospérité matérielle dans laquelle nous vivons depuis la fin de la dernière guerre mondiale, et à laquelle nous nous accoutumons trop, détend les ressorts de la personne humaine, en affaiblit les énergies, et coupe les racines de tout idéal. Faut-il s'étonner si nous assistons à un affaissement général des caractères,

à une abdication prononcée de tout ce qui fait la valeur, l'originalité et la dignité d'une vie d'homme ? — L'économique n'est pas tout, a écrit Ramuz. Au-dessus de lui il y a le métaphysique et le spirituel. L'économique étant physique, ne vient qu'après. L'homme, consciemment ou inconsciemment, commence par se dire : « Qui es-tu ? » C'est ensuite seulement qu'il se demande : « Qu'as-tu ? »...

A. M.

Quelques exemples à repousser dans la vente à tempérament

On sait qu'aux Etats-Unis, la vente à tempérament est érigée en système à tel point qu'on a pu écrire que « tout, sauf le corned beef et le chewing-gum, se vend à tempérament ». On y vend de cette façon le 90 % des pianos et des machines à coudre, le 85 % des autos et des radios, le 70 % des meubles et même le 25 % des bijoux : au total, le 1/3 des produits fabriqués. On y acquiert à tempérament jusqu'aux places de théâtre, aux billets de chemin de fer, de croisière ou de séjour dans les villes d'eau. Cet aspect de la vie économique présente des dangers évidents de ruine et de démoralisation que nous devons éviter.

Nous souhaiterions que les Américains gardent ce procédé pour eux. Par malheur, en rendant service aux peuples qu'ils soutiennent, aux pays qu'ils occupent militairement en Europe, ils en profitent pour introduire leurs méthodes de vie, les unes bonnes sans doute, mais d'autres franchement mauvaises. C'est la constatation que fait un correspondant du journal *L'employé de banque suisse* donnant ses impressions d'un stage en zone américaine d'Allemagne. Voici le passage sur la vente à tempérament :

Au point de vue social, un grave problème se pose ; en effet, la vente à crédit endette l'Allemand d'une façon alarmante, car on peut acheter depuis la voiture jusqu'au rouge à lèvres sans bourse délier. Il y a des sociétés qui accordent des crédits contre une cession de salaire et la signature d'une caution qui en général est aussi endettée que l'emprunteur, si ce n'est plus. La première échéance arrive à terme un ou deux mois après la signature du contrat. Une fois le contrat signé, l'emprunteur reçoit une feuille à coupons détachables représentant une certaine valeur. Il va dans un magasin de son choix et donne en paiement un coupon. C'est le magasin de son choix qui se charge du remboursement du coupon auprès de la société émettrice. Le Gouvernement allemand a voulu mettre un frein à ce genre de commerce, mais bien vite, il s'est rendu compte que l'on risquait de créer une crise de l'importance de celle de 1929, ce qui serait un coup mortel pour ce pays qui se relève. A

titre d'exemple, il a été vendu 2 millions de motocyclettes jusqu'à ce jour et, sur ce total, 1850000 sont impayées. La dernière échéance sera payée en 1965.

Si les Américains aident l'Allemagne, ils ne lui rendent pas moins un mauvais service en y important leurs procédés commerciaux malsains. D'accord avec les économistes de tous les pays, notre bon sens nous dit que la vente à tempérament constitue le plus souvent de l'usure camouflée et qu'elle consacre trop souvent la ruine du faible mal armé pour se défendre.

En Suisse, des efforts sont faits pour enrayer le mal causé par l'achat ou l'épargne à tempérament. Il faut lutter contre cette influence d'outre-Atlantique. Faudra-t-il en arriver à légiférer en la matière pour mettre fin aux abus déjà trop nombreux ? D'aucuns le pensent. Des propositions de loi ont déjà vu le jour. Avec la prudence voulue, il est cependant temps, croyons-nous, de passer aux actes.

En effet, dans sa séance de mars, le Conseil national a été saisi de deux postulats dont le bien-fondé a été reconnu à cause de l'incidence qu'a le problème sur des milliers de familles suisses. Il implique des points de droit du fait des abus auxquels il donne lieu.

Les deux conseillers nationaux romands, MM. Bourgknecht (Fribourg) et Rossel (Neuchâtel), ont exposé que le rôle de plus en plus grand que joue la vente à tempérament dans l'économie nationale et domestique devait rendre l'autorité attentive à certaines lacunes de notre code des obligations. Il convient de réglementer mieux les droits et les devoirs des acheteurs et des vendeurs adoptant le système des paiements échelonnés, de manière à éviter à la fois qu'un crédit accordé de façon trop tentante n'aboutisse à plonger l'acquéreur dans une situation inextricable et que la pratique de la réserve de propriété ne conduise le client devenu insolvable à la perte de tout l'argent versé antérieurement. Un autre système est encore plus dangereux : celui des paiements préalables (épargne à tempéra-

ment ou contrat-épargne). Il faudrait que l'on puisse protéger le client contre les dangers qui le menacent par le fait que le négociant peu scrupuleux peut se garder comme acquis les versements effectués si l'achat projeté ne peut se faire, pour une raison ou pour une autre.

Mais il faut bien le dire et voir les choses telles qu'elles sont ; le remède n'est pas seulement là. L'homme moderne n'a plus les goûts simples d'autrefois. Il veut toujours plus de luxe, de loisirs, de distractions coûteuses que son traitement ou son salaire ne lui permet pas de se procurer. La cause est plus sonvent là que dans une institution dont les abus ne sont que la conséquence logique de désirs trop impérieux. Il y a maintenant trop d'offres alléchantes auxquelles les acheteurs ne savent pas toujours résister et il y a aussi le fait que beaucoup de jeunes ne sont plus à même de constituer les économies suffisantes, soit pour leur entrée en ménage, soit pour l'achat futur d'un objet certes utiles, mais pas immédiatement nécessaire.

Le mal est tel que les responsables des questions sociales parmi les autorités le dénoncent. Voici ce qu'en dit, dans un rapport de gestion, le président de la ville de Berne, M. Steiger, qui dirige le dicastère des œuvres sociales :

Nous nous sommes trouvés en présence, au cours de l'année dernière, de nombreux cas de vente à tempérament qui ont été la cause directe, soit d'une sensible aggravation d'une situation déjà mauvaise de l'acheteur, soit d'un recours à l'aide des pouvoirs publics. Il arrive souvent que l'insouciance de l'acheteur n'ait d'égale que le manque de scrupules du vendeur. Grande est alors la déception de ceux qui, conformément aux termes de leur contrat, perdent, au moment où ils se voient obligés de restituer l'objet acheté, les versements déjà effectués.

Malheureusement, poursuit le rapport, toutes les tentatives de réglementer légalement les ventes à tempérament sur le plan fédéral et de protéger ainsi, au moins dans une certaine mesure, les acheteurs économiquement faibles, sont demeurées jusqu'ici sans résultat. Nous n'en espérons que davantage voir les nouvelles propositions de quelques parlementaires touchant cette question couronnées de succès.

Il importe, en tout état de cause, que la presse mette, dans une mesure plus forte que par le passé, le public en garde contre les dangers résultant de la conclusion de ces contrats de prépaiement ou contrats de crédits pour l'achat à tempérament. Nous ne partageons pas l'optimisme de ceux qui pensent que le mal se guérira par lui-même. Certes, celui qui a souffert s'arrangera pour ne plus s'y laisser prendre, mais d'autres

nigauds se laisseront abuser après lui et le petit jeu n'aura ainsi aucune raison de cesser. Il faut chercher les moyens de proprement capables d'empêcher les écumeurs de la faiblesse humaine de poursuivre leur action néfaste.

Nos Caisses Raiffeisen sont organisées et équipées pour rendre service au modeste travailleur et lui éviter les cuisantes griffes de l'usure. Elles ont là un magnifique

champ d'activité à déployer dans le domaine éducatif et social en faisant connaître les bienfaits d'un crédit honnête, sain et productif, et plus encore les bienfaits de la vraie épargne. Elles doivent fortifier le sens de l'économie, cette vertu essentielle qui distingue toujours une population saine chez qui la force de caractère et la volonté personnelle restent en honneur.

Fx.

En ce début d'exercice

Bilans bancaires de l'année 1954.

Les rapports annuels des banques suisses ont trouvé le chemin des agences de presse et, par elles, du grand public du pays. Les assemblées d'actionnaires ont eu lieu un peu partout avec, à l'ordre du jour ou dans le corps des rapports présentés, quelques problèmes d'actualité. Pour le Raiffeiseniste aussi, la consultation de ces publications et communiqués de presse émanant des plus hautes personnalités du monde bancaire helvétique est toujours intéressante.

C'est avec une idée préconçue, en quelque sorte une idée de derrière la tête, que nous avons, cette année, « fouiné » dans ces rapports de banques. Nous désirions y trouver l'une ou l'autre de ces constatations-type, que l'on entend chaque fois qu'une Caisse Raiffeisen ne croit pas pouvoir donner suite à une demande d'emprunt. On proclame alors avec infiniment de conviction dans la voix et dans le geste que « les banques ne font pas tant d'histoires. Elles ne s'inquiètent pas des revenus ou de la situation personnelle des emprunteurs, elles ne demandent qu'à être couvertes. » Ou bien encore « les banques vont bien plus loin que vous, vos principes en matière de prêts sont dépassés, démodés. »

A entendre ces contradicteurs (dont nous reconnaissons la sincérité personnelle), les banques ne posent qu'une exigence : la garantie, le reste étant considéré comme sphère privée de l'emprunteur. Que leur importe par exemple que le débiteur dispose de revenus insuffisants pour assurer le service de la dette contractée ou que sa situation financière soit chargée ou même précaire. La banque prête moyennant garantie suffisante, un point c'est tout.

Enigme et doute...

Nous avouerons qu'ici où là ces raisonnements nous laissent rêveurs. Evidemment, la Caisse Raiffeisen ne peut pas suivre la banque, spécialement la grande banque commerciale, dans toutes ses voies. Elle ne dispose pas de fonds propres comparables à ceux de nos grands établissements ; elle ne connaît pas la garantie de l'Etat ou des

communes. Elle n'est pas gérée par des professionnels. Les fonds qui lui sont confiés sont de l'épargne populaire au meilleur sens du terme, car ils sont — en grande partie — le fruit d'économies prélevées sur le seul nécessaire, nombre de déposants attirés de nos Caisses ne connaissent certainement pas le « superflu ». A entendre les personnes en question — il s'en trouve jusque dans nos propres rangs — emprunter est la chose la plus simple qui soit. On se rend dans une banque x ou y ; on s'annonce à un chef de service, décline ses nom, prénom, profession et qualités. Si les choses se corsent, on présente un extrait de cadastre ou une liste de cautions. Puis, Jules Bolomey (ou Riquet Dupont) passe au guichet et... rentre chez lui argent en poche, sourire aux lèvres. C'est si simple ; il suffit d'y songer. Aucune prescription concernant le remboursement, tout juste un mot des échéances d'intérêts.

Que disent certains rapports bancaires...

Nous avons choisi à dessein celui d'une grande banque commerciale, au bilan dépassant les deux milliards, avec des crédits en blanc pour près de 200 millions de francs, soit environ le 80 % de la somme de dépôts confiés à notre Caisse centrale. C'est certainement un des établissements visés par nos contradicteurs. Cet excellent rapport, après de pertinentes considérations sur la situation générale, parle du marché des capitaux. Voici quelques passages caractéristiques (soulignés par nous) :

« La pléthore sur le marché des capitaux a provoqué une véritable pénurie de possibilités de placements en valeurs pupillaires, les besoins du fonds de l'AVS, des assurances et du public de placement dépassant de loin l'offre du marché. La forte activité qui a régné dans le bâtiment a, il est vrai, absorbé d'importantes liquidités pour le marché hypothécaire, mais, en raison de la baisse générale des taux de rendement, elle a également entraîné, pour les biens-fonds et les immeubles, des hausses de prix spéculatives aussi inquiétantes qu'indésirables... »

Plusieurs années de haute conjoncture, l'augmentation du bien-être et la facilité que l'on a parfois de gagner de l'argent

semble, ici et là, avoir occasionné une exagération dans l'estimation des perspectives d'avenir et des revenus sur le marché des immeubles...

Il y a une euphorie à l'égard de laquelle un certain scepticisme et un appel à la prudence sont certainement de mise. »

C'est déjà plus sobre, plus réaliste, plus solide..., ce qui est ainsi dit dans un rapport de grande banque suisse.

Cette banque aussi reconnaît que la spéculation sur les biens-fonds et les immeubles n'est pas sans danger aujourd'hui déjà. Qu'en sera-t-il aux jours de dépression et de crise ? Naturellement, il faudra à ce moment-là aussi vivre et subsister, mais, seul se tirera d'affaire celui qui a su mettre à profit les bonnes années.

Evidemment, la Caisse Raiffeisen joue un rôle trop modeste au sein de notre économie pour qu'elle puisse prétendre combattre ces spéculations. Elle ne pourra certainement pas empêcher quelqu'un d'acheter ou de construire à des conditions trop onéreuses. En revanche, ses principes « dépassés et démodés » lui tracent la voie qu'elle doit suivre pour rendre service dans la mesure de ses moyens. Elle exigera toujours un apport approprié de fonds propres pour toute acquisition ou construction et un amortissement systématique des dettes hypothécaires de queue. Ce sont là deux points sur lesquels nos Caisses insistent depuis toujours et qui correspondent bien au scepticisme et à l'appel à la prudence lancé par la grande banque suisse en question.

Combien de fois n'a-t-on pas dit, sur un ton qui n'admettait semble-t-il pas de réplique, que les reviseurs étaient de fameux théoriciens, simplement parce qu'ils s'étonnaient du fait qu'un agriculteur déjà chargé achetait des vignes à des prix fabuleux, ou presque, sans verser un sou d'acompte ou parce qu'un ouvrier ou employé à revenu modeste s'enlisait dans une construction dont le financement n'était pas assuré de façon saine. Ne s'est-on pas même, ici ou là, indigné parce que le reviseur insistait pour que les amortissements convenus interviennent ponctuellement ? Ne le chargeait-on pas de tous les péchés d'Israël : méconnaissance

totale de l'économie du canton ou de la région, manque de compréhension envers les débiteurs ? C'est pourquoi nous avons jugé utile de faire entendre dans ces colonnes aussi la voix de professionnels de la finance.

Réalité de toujours...

La Caisse Raiffeisen est une institution d'entraide mutuelle qui cherche à faire fructifier l'épargne qui lui est confiée et qu'elle doit restituer, sur réquisition, en totalité. Elle doit conserver le souci de voir ses fonds placés à bon escient et, conformément à ses

statuts, au profit des emprunteurs. Sans base saine, le crédit est nuisible. La longue et douloureuse liste des assainissements agricoles intervenus durant les années de crise confirme qu'à ce moment-là nombre d'instituts financiers ont payé chèrement leur libéralisme exagéré en matière de crédit.

C'est pourquoi, à l'avenir encore, la Caisse Raiffeisen peut faire confiance à ses principes éprouvés et sains en matière de prêts et crédits. Elle a dans ses mains la clé du succès.

-pp-

Extrait des délibérations de la séance de l'administration de la Coopérative de cautionnement du 9 mars 1955

Sous la présidence de *M. le conseiller national G. Eugster*, président, les objets suivants ont été traités :

1. Le *gérant, M. A. Edelmann*, sous-directeur, présente un rapport circonstancié sur l'exercice écoulé. Il est heureux de relever que cette institution indépendante du mouvement raiffeiseniste suisse continue d'élargir son cercle d'activité. En effet, 322 demandes de cautionnement (276 en 1953) ont été présentées l'an dernier, portant sur un montant de 2 238 175 francs (2 003 582 a.p.). Au 31 décembre dernier, la Coopérative était garante d'un capital prêté de 6 184 271 fr. 80 réparti sur 1110 comptes. En augmentation de 18 unités, le nombre des Caisses-membres était de 438.
2. Aucune perte n'ayant été enregistrée au cours des 12 mois de la période passée en revue, le compte d'exploitation accuse un réjouissant excédent de recettes, de l'ordre de 46 045 fr. 40. Après avoir adopté les comptes annuels de 1954, l'administration décide de présenter à l'assemblée générale les propositions suivantes concernant l'utilisation de cet excédent : paiement d'un intérêt de 2 % au capital social, versement du solde de 28 063 fr. 40 à la réserve pour risques, qui atteindra ainsi 207 544 fr. 47 c.
3. L'assemblée générale aura lieu dans le cadre du Congrès de l'Union des 22/23 mai prochains à Lausanne, probablement au début de l'après-midi du 22 mai (dimanche).
4. L'administration présentera à cette assemblée un projet de révision des statuts portant sur les points suivants :
 - a) à l'avenir, les preneurs de cautionnement seront dispensés de l'obligation de devenir membres de la Coopérative et de souscrire à son capital social (art. 25 des statuts) ;

- b) le montant maximum des cautionnements souscrits sans autre garantie complémentaire (art. 22 des statuts) sera porté de 3 à 5000 francs.

En faisant ces propositions, l'administration a la conviction de faciliter aux preneurs de cautionnement, tout comme aux Caisses affiliées, l'accession au crédit garanti par cautionnement collectif. La coopérative de cautionnement de l'Union peut franchir ce nouveau pas, grâce au développement réjouissant qu'elle a pris durant ces dernières années. Il convient de relever, dans cet ordre d'idées, que cette évolution a été grandement facilitée par la large et sérieuse collaboration des Caisses-sociétaires. Aussi, est-il permis d'émettre le vœu de voir augmenter constamment le nombre de ces Caisses. Plus la Coopérative sera forte, plus grands seront les services qu'elle rendra aux Caisses et, partant, à leurs débiteurs.

Un jubilé de 25 ans de service

Au 1^{er} avril, *M. François Schmid* a fêté le 25^e anniversaire de son entrée au service de l'Office fiduciaire de l'Union suisse. Pendant un quart de siècle, le reviseur Schmid a parcouru tous les cantons de la Suisse pour y déployer une activité féconde. Il s'est dépensé tout spécialement au service des Caisses romandes où son savoir-faire, son entregent et sa conscience professionnelle l'ont fait hautement apprécier. Raiffeiseniste dans l'âme, il s'est voué à la diffusion du vrai sens des Caisses rurales de crédit. Relevant ses mérites, la direction de l'Union l'avait promu au rang de fondé de pouvoir en 1947. Félicitations chaleureuses à l'heureux jubilaire, reconnaissance pour les services rendus et vœux de féconde activité pour l'avenir.

COOPÉRATIVE DE CAUTIONNEMENT DE L'UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL

Convocation

à la 13^e assemblée générale ordinaire

Dimanche 22 mai 1955, à 14 h. 30, à la Salle des Vignerons du Buffet de la Gare (entrée près du Buffet 2^e classe, côté poste) à Lausanne

Ordre du jour :

1. Ouverture par le président de l'administration.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Présentation des comptes annuels de 1954 et rapport sur l'activité de la société.
4. Rapport de l'organe de contrôle.
5. Résolution concernant l'approbation des comptes annuels de 1954 et l'utilisation de l'excédent des recettes.
6. Révision partielle des statuts.
7. Discussion générale.

Saint-Gall, le 10 mai 1955.

Au nom de l'administration :

Le président : *G. Eugster, Dr méd. vét.*

N. B. — La révision partielle des statuts proposée par l'administration portera sur les articles 22 et 25; en cas d'acceptation, ils auront la teneur suivante :

Art. 22. — *Le montant maximum des cautionnements qui peuvent être accordés est limité dans la règle :*

- a) à 5000 francs lorsqu'il n'y a pas d'autres garanties complémentaires ;
- b) (sans changement).

Art. 25. — *La concession de tout cautionnement est subordonnée à la condition que la Caisse qui effectue le prêt souscrive des parts sociales de la Coopérative de cautionnement à raison d'une part au moins pour chaque centaine ou fraction de centaine de mille francs de la somme de son bilan.*

Mot de la fin

— Patron, il y a un monsieur qui voudrait vous parler.

— Dites-lui de m'attendre et de prendre un siège.

— Ça n'a pas l'air de lui suffire ; car il a dit qu'il venait pour saisir le mobilier !

LA VIE DES CAISSES AFFILIÉES

Assemblées jubilaires

Movelier-Mettemberg (Jura)

Pour le chroniqueur, que les devoirs de sa profession conduisent souvent dans les villages des hautes vallées, le plateau de Movelier, à 700 m. d'altitude, peut, toute proportion gardée, apparaître tout d'abord comme un pays de cocagne. Il n'en est pourtant rien. Sans être au bout du monde, Movelier se trouve à 7 km. de la gare la plus proche, celle de Delémont. L'auto postale assure les communications les plus nécessaires. Aucune industrie n'y a installé ses bureaux ou ses ateliers. La population s'adonne à l'agriculture, exception faite d'une quarantaine de personnes qui se rendent chaque jour au dehors, en fabrique ou sur les chantiers. Une terre assez ingrate, trop morcellée encore, rend les travaux pénibles, pour un rendement fort modeste. Les familles assez nombreuses sont de lourdes charges. Le paysan doit donc travailler d'arrache-pied pour assurer son pain et celui des siens. Comme en montagne, il ressent tout particulièrement la nécessité de se grouper, d'unir ses efforts à ceux de ses voisins, afin de pouvoir subsister.

Comité de direction, qui dirigera les débats avec une paternelle autorité. Les différents rapports statutaires, très bien présentés, convainquent l'assistance de la bonne marche de l'institution. Aussi, est-ce de bonne grâce que les comptes annuels 1954 sont adoptés. Nous en avons extrait les chiffres suivants : *au 31 décembre dernier, la Caisse comptait 58 membres. La somme du bilan, de 253 000 fr., accuse pour la seule année 1954 la belle progression de 30 000 francs. 220 000 fr. sont placés dans la circonscription coopérative. 201 livrets d'épargne sont en circulation.* Un habitant sur deux est, de ce fait, détenteur d'un titre de la « Raiffeisen ». Ces quelques chiffres paraîtront modestes aux gros financiers helvétiques. Ils n'en sont pas moins l'expression de la vitalité d'une institution qui déploie son activité dans un cercle de 450 âmes.

Le principe de l'administration gratuite — noble expression du sentiment de l'amour du prochain — offre, entre autres, le manifeste avantage de ne pas causer de « cohue » à l'occasion des renouvellements partiels de Comités. Les élections

instantanés, l'atmosphère des débuts de l'institution. Une ovation est faite aux membres fondateurs présents, à qui une place de choix avait été réservée à une table d'honneur.

La parole est alors donnée au caissier, M. Louis Chèvre, pour la présentation de la chronique de la Caisse. Ce fut l'un des bons moments de la journée. Il permit de se rendre compte que, dans toutes ses activités, l'homme reste soumis à la grande loi du travail et de l'effort continu. En effet, si la Caisse de Movelier-Mettemberg peut proclamer aujourd'hui les chiffres que l'on connaît, il fallut beaucoup de patience et de courage, une bonne dose de confiance, en soi-même tout d'abord, en « son » institution ensuite. L'idée fut d'emblée reconnue bonne, puisque 25 membres fondateurs signèrent les bulletins d'adhésion. Mais, ce chiffre atteste que le groupe des hésitants ou des craintifs restait encore compact. Il fallut donc passer à l'assaut des scrupules et des doutes. Cette tâche a été couronnée de succès. A preuve, nous citerons quelques chiffres caractéristiques :

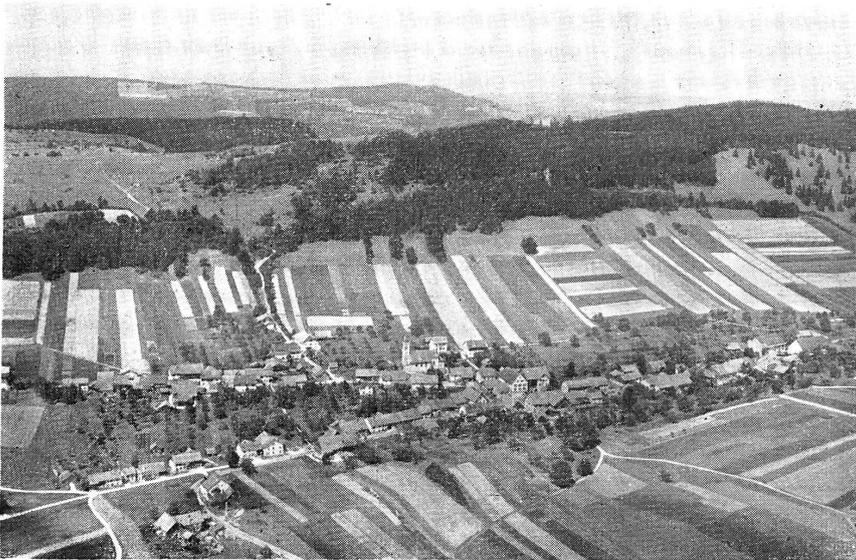
| | membres | livrets d'épargne | bilan |
|-----------------------|---------|-------------------|---------|
| 1 ^{re} année | 25 | 26 | 11 800 |
| 5 ^e année | 36 | 65 | 51 000 |
| 10 ^e année | 49 | 111 | 55 000 |
| 15 ^e année | 53 | 151 | 100 000 |
| 20 ^e année | 56 | 197 | 181 000 |

On peut donc dire que c'est pierre par pierre que s'est édifiée l'œuvre commune. Il fallut 15 ans pour arriver à la première centaine de mille francs de dépôts tandis que les 10 dernières années virent ces capitaux progresser de 150 000 francs. En 25 ans les bénéfices accumulés permirent la constitution d'une réserve de 13 000 fr. Cette fortune collective, indivisible et impartageable, est la propriété commune de la population, son petit magot qui travaille gratuitement au profit de tous, puisque personne n'en demande intérêt. En dépit de la modestie de ses moyens, grâce à ce fonds, la Caisse de Movelier peut appliquer des taux excellents dans tous les secteurs. Il n'est pas présomptueux de le relever à cette occasion : c'est la seule fortune bancaire qui paie ses impôts sur place. Le rapporteur eut la délicatesse de souligner les grands mérites du véritable fondateur de la Caisse, feu l'abbé Lœtscher, alors curé de la paroisse, qui s'est assuré une place durable dans le souvenir et dans le cœur de ses anciens paroissiens.

Le président Brêchet remercie le caissier pour son bon rapport. Il relève que M. Louis Chèvre est le seul des membres dirigeants en fonction depuis 25 ans. Il lui remet un plateau dédié, marque tangible de sentiments unanimement partagés.

M. Paul Puipe, fondé de pouvoir de l'Union suisse, apporte à l'heureuse jubilaire les félicitations et les vœux de l'association nationale. Après avoir rappelé les principes et les buts de nos Caisses, il lui remet le traditionnel diplôme.

Hélas, les raiffeisenistes de Movelier-Mettemberg devaient, en ce jour de la joie et de la reconnaissance, être privés d'une présence qui leur eût été très chère : M. Sylvain Michel, président de la Fédé-



Movelier, siège social de la Caisse de Movelier-Mettemberg

Aussi, n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que l'idée du mutualisme dans le domaine de l'épargne et du crédit ait retenu son attention. Y associant son compagnon de lutte de la commune voisine de Mettemberg, aux conditions assez semblables, il créa la Caisse de crédit mutuel de Movelier-Mettemberg.

Il y a déjà belle lurette, puisque cette Caisse a commémoré, le 20 mars 1955, son premier jubilé : celui de ses 25 années d'existence. La manifestation, scindée en deux parties distinctes, se déroula dans la grande salle du Café du Soleil, agréablement pavoisée pour la circonstance.

Assemblée administrative.

Elle est ouverte à 14 heures précises par M. Maurice Brêchet, président du

statutaires se passent donc sans heurt, les membres sortant acceptant tous une réélection. M. l'abbé Fröhly, nouveau curé de la paroisse, est nommé président du Conseil de surveillance.

Les affaires administratives liquidées avec tout le sérieux que l'on attend des administrateurs de l'épargne populaire, on peut ouvrir, en toute sérénité, la

Partie jubilaire.

Le président Brêchet a la joie de saluer la presque totalité des membres (2 excusés seulement reposent sur le bureau) entourés, pour la circonstance, des délégués de l'Union suisse, de la Fédération jurassienne et d'une Caisse voisine.

La lecture du procès-verbal de fondation reflète à nouveau, pour quelques

ration jurassienne, empêché au dernier moment, dut s'excuser. Il se fit remplacer par le secrétaire de la Fédération, *M. Louis Daucourt*, qui transmit d'heureuse façon les compliments et souhaits des 63 Caisses fédérées. Puis il donna lecture de l'exposé préparé tout spécialement par *M. Michel*, un fort beau morceau d'éloquence, dont nous ne pouvons même pas donner le résumé ici, faute de place. Bornons-nous à constater qu'après avoir rappelé la belle mission sociale et patriotique de la Caisse Raiffeisen, le président Michel exhorte les raiffeisenistes de Movelier à rester toujours fidèles à l'idéal des pionniers et des fondateurs de l'institution locale. En guise de présent, *M. Daucourt* remet à la Caisse un superbe plateau dédié, ainsi qu'un portefeuille au caissier, méritant jubilaire lui aussi.

On entend encore *M. Robert Odiet*, président de la Caisse voisine de Pleigne. Il remercie tout spécialement la grande aînée pour le bel exemple donné, grâce auquel fut prise, plus tard, l'initiative de la fondation dans sa commune. *M. le curé Fröhly* relève avec bonheur et satisfaction que toute l'action déployée par les Caisses Raiffeisen s'inspirent du grand commandement divin de l'amour de Dieu et du prochain. *M. Paul Broquet*, maire, apporte les vœux et les encouragements des autorités locales.

Encadrées par les excellentes productions d'un chœur dirigé par *M. Leuenberger*, instituteur, les différentes allocutions sont toutes généreusement applaudies, tout comme la lecture d'un télégramme de sympathie de la Caisse de Lajoux et la présentation, par deux charmants enfants, des dix commandements raiffeisenistes, dus à la plume de *M. l'abbé Montavon*, le talentueux rédacteur du « Coin du vieux moraliste » de notre *Messager Raiffeisen*.

Généreusement servie... et arrosée, la collation qui suivit mit un point final officiel fort agréable à cette manifestation réussie en tous points.

Les résultats obtenus à Movelier-Mettemberg en 25 ans de coopération dans le domaine de l'épargne et du crédit permettent de regarder l'avenir avec confiance. Certes, à elle seule, une modeste Caisse de crédit mutuel ne peut pas résoudre tous les problèmes financiers qui se posent dans une commune. Mais elle remplit une utile et bienfaisante mission, comme le disait le bon père Raiffeisen il y a près de 100 ans déjà :

« en éveillant, en mettant en valeur les énergies latentes de la population et du sol ».

-pp-

Onnens (Fribourg)

Le dimanche 13 mars, la paroisse d'Onnens commémorait le 25^e anniversaire de la fondation de sa Caisse de crédit mutuel. Cette manifestation a fourni l'occasion de rendre un vibrant hommage aux fondateurs et d'exprimer les sentiments de la reconnaissance générale aux dirigeants pour leur fructueux travail. Le programme général comportait deux parties dis-

tingentes : à 14 heures l'assemblée ordinaire et à 15 heures la séance jubilaire.

Présidée avec célérité et distinction par *M. Raymond Dorand*, président du Comité de direction, l'assemblée générale liquida les tractanda statutaires comportant l'approbation des comptes annuels du 25^e exercice. Nous n'en tirons que quelques chiffres pour illustrer la situation de la Caisse.

Forte de 44 membres, l'institution groupe 280 déposants avec un capital-épargne de 429 558 francs et un capital-obligations de 41 000 francs. Le chiffre du bilan se monte à 550 564 francs, alors que le mouvement d'affaires atteint 550 112 francs en 650 opérations. La fortune commune des sociétaires représente, fin 1954, la coquette somme de 34 110 fr. Ces chiffres démontrent éloquemment la place de la Caisse au sein de la population rurale des trois villages d'Onnens, Lovens et Corjolens ayant un total de 510 habitants. Aussi, est-ce avec fierté et satisfaction que l'assemblée donne son approbation aux comptes 1954.

Dans l'accueillante salle paroissiale, soudain un rideau se lève. Sur la scène, dont le fond est tapissé d'un immense drapeau suisse, la jeune et vaillante fanfare locale a pris place, inaugurant pour la circonstance des uniformes du plus joli effet. Au rythme de marches exécutées avec brio, la manifestation jubilaire est ouverte dans une ambiance de bon aloi.

À la table d'honneur, entourant les invités, les membres du Comité de direction et du Conseil de surveillance sont tout à la joie d'être arrivés à ce jour commémoratif si reconfortant. *M. le président Dorand* est heureux de saluer les autorités religieuses et civiles, les invités, les membres fondateurs et tous les membres actuels de la Caisse jubilaire.

Puis il donne la parole au caissier qui est chargé de présenter la chronique jubilaire. Celle-ci ne sera qu'un tribut de reconnaissance à la divine Providence, aux pionniers de l'œuvre, aux membres fondateurs dont 15 sur 30 vivent encore. Parmi ces derniers encore sur la brèche, il convient de citer les noms des dirigeants jubilaires :

Raymond Dorand, président du Comité de direction,
Placide Pythoud, président du Conseil de surveillance,
Robert Roulin, secrétaire du Comité de direction,
Séraphin Deley, vice-président du Comité de direction,
Paul Yerly, membre du Comité de direction,
Jean Barras, caissier.

Dans cette notice historique, il est juste de rendre un hommage spécial à quelques membres des plus méritants qui sont morts à la tâche, ou qui ont élu domicile ailleurs, ou qui se dépensent encore au service de notre coopérative.

M. Joseph Yerly fut président du Comité de direction dès le début en 1930, jusqu'à sa mort survenue le 14 février 1950. Il fut vraiment l'âme, j'allais dire le bon papa, de la Caisse d'Onnens dont il dirigea les premiers pas tremblants avec une touchante sollicitude. Aussi, quelle ne fut pas sa légitime fierté de voir l'heu-

reux essor de l'œuvre qui lui tenait tellement à cœur !

M. l'abbé Louis Chanex, qui a quitté Onnens en 1949 après avoir durant 19 ans assumé les délicates fonctions de caissier avec une compétence admirable, mérite les compliments les plus sincères. C'est grâce à sa clairvoyance et à son esprit d'initiative que notre Caisse a vu le jour, qu'elle a prospéré, qu'elle a rendu, qu'elle rendra encore longtemps de signalés services à la paroisse d'Onnens. Si *M. Joseph Yerly* fut en quelque sorte le père de notre Caisse, *M. l'abbé Chanex* en fut l'ange gardien !

MM. Raymond Dorand et *Robert Roulin*, président et secrétaire du Comité de direction, conduisent de main de maîtres l'attelage raiffeiseniste. Entourée d'hommes de bon sens et d'expérience, notre institution, en bonne voie de progrès, accentuera encore son action sociale et humanitaire.

Il appartenait au délégué de l'Union, *M. Froidevaux*, de transmettre les félicitations et les souhaits de la Direction centrale. Ayant situé la Caisse Raiffeisen sur le plan de la communauté villageoise, il remit à la Caisse d'Onnens le diplôme traditionnel marquant 25 ans de fructueuse collaboration.

M. le rév. doyen Monnard, président de la Fédération de Fribourg romand donna à l'assemblée de précieuses directives et apporta à la Caisse jubilaire ses vœux et les fraternels hommages des Caisses fédérées.

M. l'abbé Louis Chanex, ancien curé d'Onnens, dont la présence honore et réjouit notre fête, voulut bien rappeler quelques péripéties et souvenirs personnels relatifs à la fondation de la Caisse, le 30 mars 1930. Un vent favorable avait amené à Onnens *M. l'abbé Victor Raemy*, rév. curé de Morlon, grand pionnier du raiffeisenisme en pays de Fribourg. Durant 1 h. 15, le distingué conférencier tint en haleine son nombreux auditoire, le renseignant, l'instruisant de la manière la plus persuasive des sages principes de *Frédéric-Guillaume Raiffeisen* et de *Jean-Evangéliste Traber*. Séance tenante, la Caisse d'Onnens fut fondée ; 36 paroissiens signèrent le bulletin d'adhésion mais 6 se retirèrent bientôt, un vent défavorable, qui ne soufflait plus de Morlon, ayant refroidi les esprits timorés ou naïfs qui prédisaient à l'œuvre naissante une fin prochaine. Malgré ces sinistres présages, l'institution a tenu et elle vit encore en parfaite santé ! *M. l'abbé Chanex* fut vivement acclamé et remercié.

Tour à tour orateurs, instrumentistes, chanteurs et chanteuses agrémentèrent la réunion familière qui se termina, hélas ! trop tôt, au chant du *Vieux chalet* et du *Cantique suisse*, accompagnés par la fanfare.

Au repas qui suivit, d'excellentes paroles furent encore échangées entre les invités, les membres des autorités et les représentants des sociétés locales qui avaient gracieusement prêté leur concours à la réussite de cette agréable et bienfaisante solennité qui fera date dans les annales de la Caisse de crédit mutuel de la paroisse d'Onnens.

J. Barras, caissier.

Bottens (Vaud)

Le 26 mars dernier, la Caisse de crédit mutuel de Bottens célébrait ses noces d'argent.

A 10 heures, des hommes endimanchés pénétraient dans la salle de la Croix Fédérale, sourire aux lèvres. Membres et invités se congratulent : ce sera une belle journée !

Le président Alfred Nicod déclare la séance ouverte. Appel, lecture du protocole de la dernière assemblée générale, exposé du caissier, rapport du Conseil de surveillance, se succèdent sans interruption.

Le caissier commente le résumé des comptes imprimés par l'Union. Nombre de sociétaires : 67. Bilan au 31 décembre 1954 : 1 009 880 francs. Roulement : 2 007 996 francs. Intérêt des parts sociales 5 % brut, soit 3 1/2 % net. Bénéfice de l'année : 4 473 fr. 90, ce qui porte la réserve à 54 264 francs.

Ces résultats encourageants prouvent la confiance de la population envers son établissement bancaire, cela d'autant plus que la Caisse d'épargne jouit de la faveur du public (290 livrets avec un montant de 574 129 francs).

Deux nouveaux membres sont nommés au Comité : M. Placide Bavaud, syndic, au Conseil de direction, et M. Alfred Meylan, au Conseil de surveillance.

Cette séance administrative est close par un généreux apéritif offert par la Caisse.

A 12 h. 30, on se retrouve à l'Écusson vaudois pour participer au dîner de fête.

M. le président Nicod souhaite la bienvenue aux invités. Au dessert, il donne la parole à M. Henri Jorand, caissier jubilaire qui, sous une forme originale, rappelle la constitution de la Caisse le 6 février 1930 par le regretté M. Heuberger.

Il n'a garde de rappeler la mémoire des disparus, en particulier M. Paul Nicod, ancien président, administrateur franc et loyal, qui pendant 18 ans a œuvré avec désintéressement à l'essor de la Caisse.

Le chroniqueur a rappelé quelques faits saillants de la marche ascendante de notre institut bancaire, sans omettre les mérites de chacun des membres du Comité et en particulier de ceux qui prennent leur retraite. Pour terminer, il a remercié le représentant de l'Union, M. Géo Froidevaux pour sa présence au milieu de nous en soulignant les bons rapports qui existent entre l'Union et la Caisse.

Le président se fit une joie de proclamer les noms des membres des Comités qui ont accompli scrupuleusement leur devoir dès la création de la Caisse. Ce sont : MM. Aimé Meylan, président du Conseil de surveillance ; Auguste Jatton, vice-président, et François Henneberger, secrétaire de la direction ; Alphonse Panchaud, secrétaire du Conseil de surveillance et Henri Jorand, caissier.

Les quatre premiers reçoivent comme souvenir tangible un écrin contenant une plume-réservoir et un tylo. Le caissier — selon le vœu d'un membre — est gratifié d'une montre avec dédicace.

M. Géo Froidevaux, de l'Union suisse, se fait un devoir de saluer la Caisse jubilaire. Il rappelle le rôle joué par les Caisses Raiffeisen qui complètent l'équipement financier, spirituel, intellectuel et social de la commune. Elles mettent en valeur les énergies, favorisent l'épargne et l'octroi des prêts à leurs membres.

M. le pasteur A. Mündler, de Lausanne, ancien président du Conseil de surveillance, rappelle avec humour la fondation de notre établissement et forme des vœux chaleureux pour sa prospérité. M. Besson, le sympathique président de la Fédération vaudoise, apporte au nom des Caisses fé-

dérées, le salut cordial et les souhaits de prospérité et de longévité à cette grande sœur de 25 ans. M. Gilliéron, de la Chambre vaudoise d'agriculture, avec ses vœux à la jubilaire, relève le rôle important joué par nos Caisses dans le canton.

On entend également M. E. Pilet-Isoz, ancien député, qui félicite et congratule le Comité ; M. Emile Burkhalter, président de la Caisse du Mont sur Lausanne félicite notre banque, lui souhaite une longue vie et remercie le caissier qui a aidé à la création de la Caisse de crédit mutuel de sa commune. M. Placide Bavaud, syndic, se réjouit de la prospérité et du bon renom de la Caisse, au nom de ses administrés.

Un souvenir est remis aux 19 membres fondateurs ou à leur famille, ce qui vaut un remerciement de M. Edouard Guignard, au nom de ses camarades reconnaissants.

Un vin d'honneur généreusement offert aux convives mit en verve nos jubilaires, particulièrement bien alangués pour la circonstance.

L'actif président Nicod fut remercié, et un plateau dédicacé lui prouva la reconnaissance des sociétaires.

J.



Roues de brouettes
en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle en fer
BÜGLI-VON AESCH
LANGENTHAL/B

TERME
BERNABEI MASSAGGIO
Abano Terme (Padova/Italie) Tél. 90-118
Ouverts toute l'année • Possibilité de chaque soin dans la maison • Chambres avec bain • Garage
Piscine avec eau termale • Prix modérés

ETUDES DE CONSTRUCTIONS RURALES

Plans
Soumissions
Vérfications
(Neuf et transformations)

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 ET 25 71 92

IMPRIMERIE FAWER & FAVRE S.A., LAUSANNE

APHRODISÉ

Pour la saillie et faire retenir les vaches et petits animaux domestiques

Le flacon Fr. 5.—

ENTEROSE poudre - GOSTERINE gouttes

Contre la diarrhée des veaux

Fr. 4.—

BREUVAGE

Pour nettoyer les vaches après vêlage. Le paquet Fr. 1.75 ; par 3 paquets Fr. 1.50

PHARMACIE ÉCONOMIQUE ET VÉTÉRINAIRE

R. SUARD • 7, rue des Deux-Ponts • Tél. (022) 25 06 65 • GENÈVE

La pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana**Anticipazioni sul Congresso**

Benchè il Congresso Raiffeisen svizzero si sia già tenuto due volte nel cantone di Vaud, e precisamente a Montreux negli anni 1944 e 1947, è quest'anno la prima volta che tocca alla città di Losanna l'onore di accogliere i delegati raiffeisenisti che verranno il 22 e 23 maggio da tutte le regioni della Svizzera per lo svolgimento delle loro assisi annuali.

Losanna, la bella città sede del Tribunale federale e capitale del cantone di Vaud, che si stende a terrazzi obbedendo soltanto al capriccio della sua fantasia, i piedi nel lago e la testa nelle foreste del Jorat, spalanca ospitalmente le sue porte per accogliere con calore i suoi ospiti e farli gioire di tutte le sue grazie in questa primavera piena di effluvi campestri. Li riceve con la sorridente cordialità dei suoi abitanti, la premura dei suoi albergatori ed

il saluto cortese del suo simpatico sindaco, il signor Jean Peitrequin. Nulla mancherà a Losanna perchè la visita sia piacevole. Le sue molteplici attrattive sanno sedurre e conquistare assai presto gli ospiti.

Losanna è sempre stata una città campagnola, ben piantata nel cuore del «Paese di Vaud» come un angolo tuffato nell'eternità. Il profumo della terra che la penetra tutta aleggerà perennemente su di lei, poichè si estende ad est verso i superbi vigneti,

ad ovest verso la campagna generosa e feconda ed a nord verso le foreste vaste e profonde. E davanti a lei, come uno specchio gigantesco ornato di montagne, il lago, formato ed alimentato in particolare dal Rodano. Da questa sua eccezionale situazione Losanna trae le principali attrattive che nulla potrebbe toglierle. È nel suo suolo stesso che s'incorpora il suo proprio destino, per sempre. Losanna resta una città lacustre, vinicola e campagnola. A tutto ciò si aggiunge la gentilezza innata dei suoi abitanti e si spiega così la simpatia che essa ha costantemente destato nei suoi ospiti stranieri.

La città si può dividere in tre distinte zone: sulle alture, con lo sfondo delle foreste del Jorat, gli stabilimenti ospedalieri, le cliniche ed i padiglioni specializzati; nella parte opposta, in basso, verso il lago, disseminati nel verde dei parchi e tra i fiori dei giardini, gli alberghi e le pensioni occupano una invidiabile posizione dove gli ospiti possono soggiornare in tranquillità, a diretto contatto con la natura. Il nome di questo sobborgo si unisce spesso al nome della città, quasi ad integrarlo. Infatti per molti stranieri se il nome di Losanna significa poco, quello di Losanna-Ouchy ridesta il ricordo di uno dei più bei centri di villeggiatura che si possano immaginare. Infine, tra queste due zone opposte, il centro della città, dominato dall'antica cattedrale, dove stretti l'uno vicino all'altro sorgono i collegi, le scuole, l'Accademia e l'Università che formano il cuore della città.

Le principali attrattive di Losanna sono la bellezza della sua posizione, la dolcezza del suo clima, la magnifica cattedrale, i suoi monumenti fioriti, i pittoreschi mercati, le passeggiate decorate a perfezione, lo splendido panorama che si gode dal Signal e da Ouchy, le ombre ristoratrici di Sauvabelin e di Montbenon, la gentilezza dei suoi abitanti, la semplicità dei suoi costumi, le risorse intellettuali ed artistiche messe alla portata di tutti ed infine la sua Università e la celebrità dei suoi medici.

E principalmente è una delle poche città della Svizzera che posseggono gli alberghi ed i locali necessari per ospitare un congresso dell'importanza del nostro.

*
* *
*

Il Congresso Raiffeisen 1955 avrà svolgimento secondo il solito programma generale.

Sabato 21 maggio terrà riunione il Consiglio dell'Unione.

L'arrivo dei delegati è previsto per la giornata di domenica, la maggior parte già al mattino. Il pasto di mezzogiorno è pre-

visto nei locali in prossimità della stazione principale.

Benché la giornata di domenica sia destinata agli svaghi, una prima corta seduta è stata tuttavia fissata alle 14.30: si tratta dell'assemblea generale della Cooperativa di Fidejussione dell'Unione. Per ragioni di ordine pratico si è soliti far coincidere detta assemblea con il Congresso dell'Unione. La stessa avrà svolgimento nel ristorante della stazione, seconda classe, al secondo piano, nella sala della vendemmia. L'aver liquidato questa seduta già alla domenica servirà di alleggerimento alla giornata ufficiale del giorno seguente.

Alla fine dell'assemblea tutti i delegati si troveranno al debarcadero di Ouchy per una crociera sul lago con battello speciale dalle 16 alle 17.30; gradevole escursione durante la quale si potranno ammirare da un lato i famosi vigneti vodesi e dall'altro gli alti monti della Savoia.

Al ritorno i partecipanti saranno condotti dal debarcadero di Ouchy direttamente al Comptoir svizzero a mezzo di trolleybus e torpedoni, ed avrà luogo la tradizionale serata di benvenuto ed il banchetto ufficiale. Contrariamente agli anni precedenti, il banchetto ufficiale in comune sarà combinato con la parte oratoria e la parte ricreativa della serata. Ciò è stato reso possibile con la costruzione recentemente ultimata del grande ristorante del Comptoir, munito di installazioni modernissime. Questa manifestazione, di un particolare spirito patriottico, avrà svolgimento a partire dalle 19 e sarà allietata dalle produzioni dal celebre « Ensemble romand de musique de cuivre » e dalla non meno conosciuta « Chanson de Lausanne ». I delegati avranno in tal modo il piacere di fraternizzare in un ambiente di unione confederata che rappresenta come ogni anno l'attrattiva di questa prima presa di contatto ufficiosa.

L'assemblea dei delegati è convocata per lunedì 23 maggio alle 8.30 al Cinema Metropole. Dopo il discorso inaugurale del presidente dell'Unione, in base all'ordine del giorno statutario, avrà quindi luogo la presentazione dei rapporti dei due direttori dell'Unione e delle Cassa centrale. Questi rapporti che espongono i risultati dell'attività dell'Ufficio di revisione, lo sviluppo e lo stato attuale di tutto il movimento, come pure l'attività della Cassa centrale e la sua situazione al 31 dicembre scorso, non mancheranno di interessare i delegati. Si potrà stabilire ciò che si prospetta al movimento raiffeisen nei confronti dell'evoluzione economica e finanziaria del momento attuale. L'assemblea ascolterà infine il rapporto e le proposte del Consiglio di sorveglianza e dovrà pronunciarsi sull'approvazione dei conti annuali della Cassa centrale e sulla

ripartizione dell'utile; sarà proposto di distribuire un interesse del 4% sulle quote sociali e di versare 350 000 franchi alle riserve.

Il programma generale del Congresso è stato studiato in modo da rendere agevoli gli spostamenti e piacevole il soggiorno a Losanna. La regia è stata come di solito curata minutamente dall'Ufficio centrale. Di fianco alle ore di deliberazioni e di lavoro il programma lascia ai partecipanti la possibilità di unire l'utile al dilettevole. Sarà infatti possibile visitare la città ed i suoi dintorni. Per coloro che partiranno soltanto nella tarda serata di lunedì, sono previste, nel pomeriggio di quel giorno, escursioni nella campagna e nei vigneti vodesi.

Vi diamo quindi appuntamento per il Congresso di Losanna del 22 e 23 maggio prossimi, sperando che i lavori possano svolgersi come d'abitudine nella vera atmosfera raiffeisenista e stringere ancora di più i legami di fraterna amicizia che uniscono i membri della nostra grande famiglia svizzera.

Assemblea generale della Cassa rurale di Brusio (Grigioni)

Sotto la presidenza del suo fondatore M.o Pietro Pianta, si svolse domenica scorsa, nella sala comunale, l'assemblea generale ordinaria della Cassa rurale di Brusio.

Aperta la riunione, molto frequentata da soci e simpatizzanti, fatto l'appello nominale e letto il verbale dell'ultima assemblea, il presidente presentò un dettagliato rapporto della direzione. Dopo un breve sguardo alla situazione generale, con particolari accenni ai problemi comunali, vi si rileva con piacere che durante il 1954 il numero dei soci della Cassa aumentò di ben 18 portando l'effettivo a 53. Al momento dell'assemblea il numero degli stessi è precisamente di 60. Anche la contabilità registra un relativamente forte sviluppo in questo secondo anno di attività. Infatti il bilancio da 31 000 è salito a ben 111 000 franchi, mentre il movimento ha toccato la rispettabile cifra di 275 000 franchi in 228 operazioni. L'esito d'esercizio permette di pagare già per il secondo anno di attività un interesse del 3% sulle quote sociali. Messo poi nuovamente in evidenza lo scopo e l'importanza delle Casse rurali, le quali col loro ambiente di attività volutamente limitato (il villaggio, il comune) sono poste al servizio della nostra buona e laboriosa popolazione campagnuola, il presidente volle approfittare dell'occasione per rendere un deferente omaggio ai fon-

datori della vecchia Cassa rurale di Brusio, in particolare all'iniziatore M. rev. don Pietro Bongulielmi, di buona memoria, che già nel 1903, cioè proprio nell'anno in cui iniziava la sua attività anche l'Unione delle Casse rurali della Svizzera, aveva avviato le pratiche per istituire a Brusio una Cassa del genere, la quale, fondata due anni dopo nel 1905, se non avesse poi cessato di vivere già nel 1925, oggi potrebbe festeggiare il 50^{mo} di fondazione e Brusio sarebbe orgoglioso di possedere la Cassa rurale più vecchia del nostro cantone.

Alla relazione morale del presidente seguirono il rapporto del cassiere, signor Giulio Rezzoli, che illustrò in particolare i conti dell'annata, e quello pure molto interessante e ragguagliativo del presidente del Consiglio di sorveglianza, signor dott. Plinio Zala. Seguì quindi l'approvazione dei conti. Alla nomina di due membri del Comitato direttivo e di uno del Consiglio di sorveglianza ci si trovò dinanzi a due dimissioni, e precisamente a quella del segretario Leone Della Ca, che per non far sorgere eventuali ma ingiustificati timori ai depositanti, rivestendo egli anche la carica di aggiunto del commissario delle imposte, preferisce far posto ad un altro, e a quella del vicepresidente del Consiglio di sorveglianza Enrico Godenzi per ragioni di salute. Dopo aver ringraziato vivamente i due dimissionari per la loro fattiva e sincera collaborazione, si passò alla nomina dei successori. Quale membro del Comitato direttivo venne eletto il socio Giovanni Della Ca, fratello del segretario dimissionario, e nel Consiglio di sorveglianza il socio Angelo Plozza di Campocologno. Sia l'uno sia l'altro raccolsero i voti di tutti i soci presenti. Anche il secondo membro del Comitato direttivo che in base agli statuti doveva essere di nuovo nominato, venne riconfermato a pieni voti.

Esaurito l'ordine del giorno, il presidente passò la parola al concittadino e socio dott. Remo Bornatico, il quale con la sua abituale oratoria svolse con competenza e chiarezza il tema :

La popolazione rurale e il risparmio

Nella Svizzera e ancora di più nei Grigioni il terreno produttivo è poco e molto esigente, ma è pur quello che ha nutrito e continua a nutrire gran parte della popolazione, come pure a fornirci alcune materie prime.

I $\frac{3}{4}$ del suolo produttivo svizzero verso il 1880 davano lavoro e guadagno a 1,1 milioni di abitanti su 3 milioni di popola-

zione. Adesso su 4,72 milioni di abitanti soltanto 800 000 si dedicano all'agricoltura. Nei Grigioni il 55 % del suolo è produttivo. Verso il 1880 vivevano dell'agricoltura (compresi : allevamento del bestiame, lavorazione del latte e in parte la selvicoltura) 51 000 abitanti su 95 000. Nel 1950 erano ridotti a 35 782 mentre la popolazione aveva superato i 137 000. Dunque tanto nella Svizzera in generale quanto nei Grigioni se si guarda al movimento demografico la popolazione agricola si è ridotta alla metà negli ultimi 70 anni.

Questo è un sintomo molto allarmante anche se sorprende favorevolmente il fatto che la produzione di prodotti vegetali e animali sia sempre aumentata e continui questa parabola ascendente grazie ai sistemi più razionali di coltivazione, all'uso di macchine agricole, ai raggruppamenti, a bonifiche e altre migliorie di fondi e stabili.

Ma il terreno coltivabile non è ancora sfruttato completamente, i prodotti dell'agricoltura bastano soltanto a una minoranza della popolazione. Come si spiega dunque il regresso della classe rurale ?

Anzitutto dal fatto che oggi giorno l'agricoltura rende troppo poco, ed è sottoposta agli imprevisti del tempo e dei prezzi del mercato.

Negli ultimi 70 anni industria, commercio, traffico e turismo si sono sviluppati in modo incredibile, approfittando di periodi di alta congiuntura che hanno permesso loro di superare le crisi e di fare alcune riserve. L'agricoltura invece, se prescindiamo da un breve intervallo durante la prima guerra mondiale, si è sempre trovata all'ombra di tale prospera fioritura. Perciò non ha potuto aggiornarsi completamente né negli stabili né nei fondi né nei sistemi di coltivazione. In più i nostri agricoltori hanno acquistato terreni a prezzi esuberanti, talché si sono generalmente indebitati ed ora gli interessi gravano in modo eccessivo sul bilancio, magari compromettendo il buon andamento aziendale.

Terzo fattore notevole l'insufficiente aiuto dello Stato nei confronti dell'agricoltura. L'art. 2 della Costituzione federale vuole che si provveda al benessere generale del popolo, intervenendo in favore delle parti economicamente deboli della nazione e della popolazione.

Siamo dell'opinione che lo stato debba lasciare la massima libertà ai cittadini. Deve però intervenire, ed efficacemente, quando l'iniziativa privata e l'autoaiuto non bastano più a garantire l'equilibrio fra i singoli componenti dello stato, come deve intervenire a conservare quanto è degno e innovare dove è necessario.

Ora la parte economicamente più minacciata della popolazione svizzera è quella degli agricoltori. Dobbiamo appoggiarli perchè l'agricoltura deve rimanere la fonte prima e naturale di guadagno e benessere, perchè lo esige lo spirito fraterno, perchè gli agricoltori hanno molte benemerenzze al loro attivo. Uno statista ebbe a dire : — Per quanto riguarda la guerra 1939-45 noi Svizzeri dovremmo erigere il maggior monumento alla patata ! — Aiutiamo dunque validamente l'agricoltura. Salviamo il patrimonio degli agricoltori con una efficiente azione di sdebitamento (i capitali davvero non mancano !). Garantiamo questo patrimonio agricolo mediante sussidi capaci di permettere la completazione delle migliorie necessarie a stabili e fondi, senza che gli interessati debbano contribuire con importi superiori alle loro forze. Questo permetterà di creare opportune occasioni di lavoro nelle regioni agricole.

Raggiunte queste due mete, il costo della produzione agricola sarà diminuito e allora il contadino ricaverà ciò che è giusto dalle sue fatiche, e potrà vivere decorosamente, come esige la dignità umana.

Aumentiamo gli assegni per i figli dei contadini di montagna, perchè il costo della vita è aumentato, perchè l'evoluzione economica attuale continua a favorire gli altri ma non i contadini, perchè dobbiamo riconoscenza alla nostra benemerita agricoltura. Mediante validi contributi anche per le assicurazioni procuriamo anche al contadino quella certezza e sicurezza economica che deve stare alla base del vivere civile del libero cittadino.

Così favoriremo anche il senso del risparmio, che deve essere conservato malgrado la « liquidità » attuale del denaro e l'instabilità della politica mondiale. Ricordiamo sempre che il risparmio fu e sarà la base del benessere generale, del progresso materiale e in parte anche culturale. La nostra situazione privilegiata deriva parzialmente anche dal sano e saldo senso del risparmio. Non dimentichiamo che gli istituti bancari devono essere ottime istituzioni civili, atti a servire gli abbienti e i non abbienti, favorendo la compensazione economica e sociale.

Le Casse rurali, basate sul principio del mutuo soccorso, hanno giovato molto al rinvigorimento della popolazione rurale, la quale è perfettamente cosciente che in primo luogo deve aiutarsi da sé.

Possa lo spirito della fratellanza fattiva e costruttiva, che è quello delle Casse rurali, garantire la fedeltà alla buona e fedele terra, evitare lo spopolamento delle regioni alpine e procurare ai nostri benemeriti agricoltori quel benessere che ridonderà poi a favore dell'intera popolazione svizzera.

La Suisse raiffeiseniste à fin 1954

La Svizzera raiffeisenista alla fine 1954

991 Caisses Raiffeisen

dont

- 319 en Suisse romande
- 592 en Suisse alémanique
- 40 en Suisse italienne
- 40 en Suisse romanche



Etat du mouvement par cantons

| Cantons | Nombre de Caisses | Nombre de sociétaires | Déposants d'épargne | Dépôts d'épargne Fr. | Réserves Fr. | Somme du bilan Fr. | Roulement Fr. |
|----------------------|-------------------|-----------------------|---------------------|----------------------|--------------|--------------------|---------------|
| Appenzell R.-E. | 3 | 502 | 1 563 | 3 366 207 | 155 881 | 4 542 640 | 6 505 028 |
| Appenzell R.-I. | 3 | 236 | 1 361 | 2 712 002 | 97 359 | 3 111 143 | 5 776 361 |
| Argovie | 95 | 12 184 | 59 910 | 103 434 128 | 7 182 624 | 155 132 453 | 257 205 561 |
| Bâle-Campagne | 14 | 2 703 | 9 761 | 16 504 186 | 1 200 738 | 27 017 715 | 67 422 236 |
| Berne | 124 | 11 132 | 39 420 | 73 427 919 | 3 388 970 | 97 361 374 | 160 103 079 |
| Fribourg | 70 | 6 977 | 34 244 | 54 789 353 | 3 925 191 | 80 842 340 | 145 834 778 |
| Genève | 35 | 2 095 | 5 445 | 10 388 034 | 787 880 | 20 518 247 | 65 859 884 |
| Glaris | 1 | 140 | 710 | 1 482 503 | 49 120 | 1 675 375 | 1 543 970 |
| Grisons | 81 | 5 381 | 17 196 | 20 735 858 | 1 500 457 | 44 952 113 | 100 379 094 |
| Lucerne | 43 | 4 647 | 29 125 | 37 913 266 | 2 157 446 | 53 421 299 | 167 366 727 |
| Neuchâtel | 30 | 2 309 | 8 480 | 13 590 495 | 585 332 | 20 849 861 | 39 053 347 |
| Nidwald | 5 | 480 | 3 971 | 5 656 903 | 360 194 | 6 752 770 | 10 834 806 |
| Obwald | 4 | 451 | 2 119 | 3 886 618 | 181 184 | 5 389 472 | 9 874 619 |
| Saint-Gall | 82 | 15 323 | 87 361 | 163 884 118 | 13 211 597 | 264 930 710 | 689 536 471 |
| Schaffhouse | 3 | 381 | 1 860 | 3 247 421 | 224 444 | 5 532 790 | 6 605 168 |
| Schwyz | 14 | 2 246 | 13 046 | 17 664 416 | 979 850 | 24 333 889 | 42 736 643 |
| Soleure | 70 | 9 743 | 51 030 | 93 385 184 | 6 341 551 | 135 711 075 | 207 012 125 |
| Tessin | 34 | 1 695 | 995 | 2 326 681 | 136 481 | 10 849 395 | 21 650 005 |
| Thurgovie | 45 | 6 410 | 28 967 | 61 249 465 | 6 228 497 | 133 801 992 | 334 180 854 |
| Uri | 17 | 1 399 | 6 160 | 9 470 737 | 419 754 | 12 014 831 | 18 194 300 |
| Valais | 123 | 13 100 | 33 186 | 55 492 873 | 3 917 407 | 92 457 593 | 145 299 719 |
| Vaud | 73 | 6 169 | 20 027 | 37 177 180 | 3 185 275 | 60 268 758 | 131 842 557 |
| Zoug | 12 | 1 233 | 5 016 | 8 552 221 | 297 283 | 11 785 024 | 32 157 510 |
| Zurich | 10 | 725 | 3 256 | 5 397 776 | 464 463 | 11 522 107 | 24 476 806 |
| 1954 | 991 | 107 661 | 464 209 | 805 735 544 | 56 924 978 | 1 284 774 966 | 2 691 451 648 |
| 1953 | 969 | 104 237 | 446 847 | 741 164 137 | 52 896 277 | 1 186 525 374 | 2 474 210 796 |
| Augmentation en 1954 | 22 | 3 424 | 17 362 | 64 571 407 | 4 028 701 | 98 249 592 | 217 240 852 |